



Organisation
internationale
du Travail

► Analyse situationnelle rapide des liens entre changement climatique, protection de l'environnement et création d'emplois au Sénégal

Options pour une transition juste vers la durabilité environnementale dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des secteurs prioritaires de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)



Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Analyse situationnelle rapide des liens entre changement climatique, protection de l'environnement et création d'emplois au Sénégal : Options pour une transition juste vers la durabilité environnementale dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des secteurs prioritaires de la Contribution *Déterminée au niveau National* (CDN)

Genève, Bureau international du Travail, 2022

ISBN : 9789220373385 (pdf Web)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

► **Table des matières**

Introduction	6
II. Structure de l'économie, marché du travail et lien emploi-environnement-climat	7
II.1. Profil du Sénégal	7
II.1.1. Tendances de la croissance du PIB et du PIB par habitant	7
II.1.2. Effets sur la pauvreté et le bien-être	9
II.2. Structure du marché du travail sénégalais	10
II.2.1. Tendances de l'emploi	10
II.2.1.1. Description de l'emploi et du marché du travail	10
II.2.1.2. Marché du travail et tendances démographiques	11
II.3. Le lien entre l'économie, le marché du travail, l'environnement et le climat	12
II.3.1. Contribution du capital naturel au revenu et à l'emploi	13
II.3.2.1. Évolution des tendances climatiques et perspectives	16
Impacts et vulnérabilités des systèmes biophysiques	16
II.3.2.2. Impacts et vulnérabilités des systèmes socio-économiques	17
III. Politiques de transition juste – identification des points d'entrée dans le cadre de la politique nationale	18
III.1. L'impact des politiques climatiques sur l'activité économique et l'emploi	19
III.2. Examen du cadre politique national	20
III.3. Politiques de transition juste dans le cadre des CDN	21
III.3.1 Intervention en matière de transition juste dans les actions d'atténuation	21
● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de l'agriculture et de la foresterie	21
● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de l'énergie	22
● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur des déchets	22
III.3.2 Interventions en matière de transition juste dans les actions d'adaptation	23
● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur du tourisme	23
● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de la pêche	24
IV. Potentiel de création d'emplois verts dans les secteurs prioritaires d'atténuation retenus	25
IV.1. Potentiel de création d'emplois verts par les secteurs de l'agriculture et de l'élevage	26
IV.2. Potentiel de création d'emplois par le secteur des énergies renouvelables	27
IV.3. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur de la sylviculture	28
V. Potentiel de création d'emplois verts dans les secteurs prioritaires d'adaptation retenus	29
V.1. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur du tourisme	29
V.2. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur de la pêche	30
VI. Conclusion	31
Références bibliographiques	32
Annexe	33

► Sigles et abréviations

ANSD	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
BIT	Bureau International du Travail
BSE	Biens et Services Écosystémiques
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée Nationale
COMNACC	Comité National sur les Changements Climatiques
COMRECC	Comité Régional sur les Changements Climatiques
COP	Convention des Parties
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
PAGE	<i>Partnership for Action on Green Economy</i>
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation
PAP	Plan d'Action prioritaire
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PASEF	Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers au Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PACEV	Programme d'Action pour la Création d'Opportunité d'Emplois Verts
PPEV	Programme de Promotion des Emplois Verts
PRES	Programme de Résilience Économique et Sociale
PSE	Plan Sénégal Emergent
REEV	Rapport Exploratoire sur l'Économie Verte
SES	Situation Economique et Sociale du Sénégal
SNMO	Stratégie Nationale de Mise en oeuvre
SNPEV	Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts
WDI	World Development Indicator

► *Liste des graphiques*

Figure 1 : Evolution du taux de croissance (%) entre 2009 et 2020	7
Figure 2: Evolution du PIB courant et du PIB par habitant 2009-2020	8
Figure 3 : Evolution de la valeur ajoutée sectorielle en %	9
Figure 4 : Taux de chômage (%) suivant le genre et le milieu de résidence	11
Figure 5 : Evolution du taux d'emploi et Part des emplois de la tranche d'âge des 15-25ans (2015 – 2019)	12
Figure 6 : Evolution du taux d'activité suivant le genre en % de la pop âgée de 15ans et plus	12
Figure 7 : Evolution des parts sectorielles en Sénégal de 2005 à 2019	13
Figure 8 : Evolution des terres arables, de la surface forestière et des bénéfices tirés des forêts	14
Figure 9 : Evolution de la production d'électricité selon les sources	16
Figure 10 : Evolution des quantités d'émissions de Gaz CO2 entre 2005 et 2018	17
Figure 11 : Evolution des quantités d'émission de Gaz CO2 provenant de différents secteurs entre 2005 et 2015	19
Figure 12 : Synthèse de la situation démographique et du marché du travail sénégalais	38

► *Liste des tableaux*

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de performance économique	8
Tableau 2 : Emplois directs potentiels créés par le secteur des énergies renouvelables selon les scénarii des CDN	31

► Introduction

Les changements climatiques causent d'énormes difficultés à la planète toute entière. Le monde actuel est confronté à la forte variabilité climatique, ponctuée par des événements extrêmes devenus fréquents et qui accentuent la pauvreté.

Aujourd'hui, l'humanité n'a que trois options pour faire face aux changements climatiques et leurs impacts : atténuer (réduire les émissions), s'adapter ou subir. Ces options sont fondamentalement liées. Dans ce contexte, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adoptée en 1992 à Rio, avait pour principal objectif de « stabiliser conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».

Au Sénégal, les changements climatiques sont à l'origine d'innombrables difficultés socio-économiques. Ils affectent significativement la trajectoire de développement économique du pays et ralentissent ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté.

Ainsi à l'instar des autres pays Parties à l'Accord de Paris, le Sénégal a validé en 2020 sa Contribution Déterminée Nationale (CDN), qui devient dès lors le cadre politique principal de référence en matière de lutte contre les changements climatiques au niveau national. Les ambitions affichées dans ce document sont de : (i) réduire de 7% ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 en inconditionnel (et de 29,5% conditionnel) et d'améliorer la résilience des écosystèmes et des populations dans huit (08) secteurs stratégiques de développement, vulnérables aux changements climatiques.

Des simulations faites à partir du modèle T21-iSDG-Sénégal montrent que la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation prévues par le Sénégal dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), dans sa phase 2, devrait générer des retombées socioéconomiques importantes dans plusieurs secteurs. Au plan macroéconomique, ces investissements devraient stimuler la croissance économique, créer des emplois et induire une diminution de la pauvreté. En termes de production, les simulations indiquent un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de 9,1% sur la seconde phase du PSE (2019-2023) et 7,9% à l'horizon 2035. Cette augmentation de la richesse s'accompagne également d'une amélioration du niveau de vie des sénégalais. En lien avec les options prévues dans le PSE, l'incidence de la pauvreté devrait reculer de 9,4 points de pourcentage par rapport au scénario de référence en 2023 et 6,3 en 2035.

Néanmoins, cet exercice ne serait possible que si le Sénégal assure une transition juste prenant en compte les principes directeurs adoptés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La transition juste permet, grâce à une économie productive et inclusive, de répondre aux besoins d'une population croissante tout en protégeant l'environnement et les ressources naturelles. Les principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous fournissent aux gouvernements et aux partenaires sociaux une orientation pratique sur la manière de formuler des politiques de transition juste conformément aux priorités nationales¹.

Par ailleurs, la crise liée à la pandémie COVID-19 a fortement impacté les activités économiques, le secteur privé et les revenus des ménages sénégalais. Par conséquent, les paramètres majeurs dans les scénarios de référence des émissions de base et de croissance économiques de la CDN, en 2020 s'en trouvent impactés. La crise en 2020 aura sûrement des effets néfastes sur les projections et par conséquent, sur les efforts réalisés dans le cadre des CDN sectoriels. La pandémie risque, en effet, d'accentuer la précarité et l'insécurité alimentaire. Le gouvernement sénégalais a ainsi pris l'initiative de revisiter les objectifs stratégiques et les résultats attendus de la phase 2 du PSE, afin de renforcer la souveraineté sanitaire et alimentaire, ainsi que l'industrialisation. Dès lors, il semble important de rechercher plus de moyens financiers afin de renforcer les options d'adaptation prévues dans le cadre de la CDN et ainsi assurer une transition juste, notamment en ce qui concerne les emplois durables et résilients.

Ainsi, dans le cadre du Partenariat pour l'Action en faveur de l'Économie verte (PAGE), le BIT a décidé d'appuyer le Sénégal à travers son Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) dans la définition d'une stratégie de mise en œuvre de la CDN du Sénégal en tenant compte de l'impact de la COVID 19. Par ailleurs, le BIT envisage d'accompagner le Sénégal dans un processus de transition juste vers la durabilité environnementale, avec une attention particulière à la création des emplois verts et décents en cohérence avec ses CDN.

¹ (BIT, 2015)

C'est dans cette dynamique que s'inscrit cette présente étude, qui va permettre la réalisation d'une analyse du Nexus Emploi-Climat-Environnement afin de déterminer les effets des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur l'emploi et les conditions sociales dans les secteurs prioritaires des CDN. Il faut souligner qu'un accent particulier sera mis sur les secteurs clés, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, l'énergie et les déchets, **afin de mieux cerner les liens entre l'environnement et l'emploi.**

A la suite de l'introduction, la section 2 analyse le lien entre l'emploi, l'environnement et le climat. Dans cette section, nous présentons le profil socio-économique, le marché du travail ainsi que l'impact du changement climatique sur les secteurs clés de l'économie sénégalaise. Dans la troisième section, nous présentons le cadre politique nationale avec notamment l'identification des différents points d'entrée pour une politique de transition juste avant de finir par la conclusion.

► **II. Structure de l'économie, marché du travail et lien emploi-environnement-climat**

II.1. Profil du Sénégal

Malgré une stabilité politique reconnue, l'économie sénégalaise a été caractérisée pendant plusieurs décennies par une timide croissance. En plus de la morosité, le taux de croissance a connu des variations annuelles substantielles dues à la vulnérabilité importante du pays aux chocs climatiques et exogènes. En effet, l'économie sénégalaise a subi, pendant cette période, le poids des chocs économiques successifs tels que la faible pluviométrie et la forte volatilité des prix des matières premières.

Pour améliorer le bien-être des populations, le Sénégal s'est engagé depuis 2014, dans la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) en vue de réussir la transformation profonde du système économique et social. L'aspiration à un mieux-être est déclinée à travers la vision d'un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit ». La mise en œuvre du PSE a permis au pays de retrouver une croissance économique non-négligeable jusqu'au déclenchement de la crise pandémique du coronavirus, COVID-19.

II.1.1. Tendances de la croissance du PIB et du PIB par habitant

Le Sénégal a réalisé des performances économiques remarquables au cours des dernières années se traduisant par une évolution favorable du Produit Intérieur Brut (PIB) et celle, moins linéaire du PIB/habitant, donc des effets moins nets sur les conditions de vie et d'existence des populations.

L'analyse de l'évolution du taux de croissance du PIB du Sénégal sur la période 2009-2020 peut être scindée en trois phases. La première phase allant de 2009 à 2013 est marquée par des fluctuations assez fortes. Le taux de croissance est ainsi passé de 3,4% en 2010 à 1,3% en 2011 pour remonter à 4,0% en 2012 et connaître une nouvelle baisse à 2,4% en 2013.

La deuxième phase est plus stable avec des taux de croissance qui se situent entre 6,0% et 7,5% avec un taux de record de 7,4% atteint en 2017. Il se dégage de cette évolution que, durant cette période, le Sénégal a connu son taux de croissance le plus bas en 2011 (1,3%) et celui le plus élevé en 2017 (7,4%)².

La troisième phase concerne la période de 2019 à 2020 qui montre que la croissance économique s'est ralentie avant de connaître une forte baisse sous l'effet de la pandémie COVID-19. La croissance du PIB réel s'est établie à 0,87 % en 2020 contre 4,4 % en 2019 et 6,2 % en 2018.

Au deuxième trimestre de l'année 2021, le Produit Intérieur Brut (PIB) réel, corrigé des variations saisonnières (CVS), a progressé de 4,1%, par rapport au trimestre précédent. Ce résultat est imputable à l'accroissement des valeurs ajoutées des secteurs primaire (+4,4%), secondaire (+4,3%) et tertiaire (+ 3,9%). Quant aux taxes nettes de subventions sur les produits, elles se sont bonifiées de 4,6%.³

La pandémie a considérablement modifié les perspectives économiques, affectant les services - tourisme et transports et les exportations. Le Sénégal a réagi avec des mesures de confinement partiel et la mise en place d'un « programme

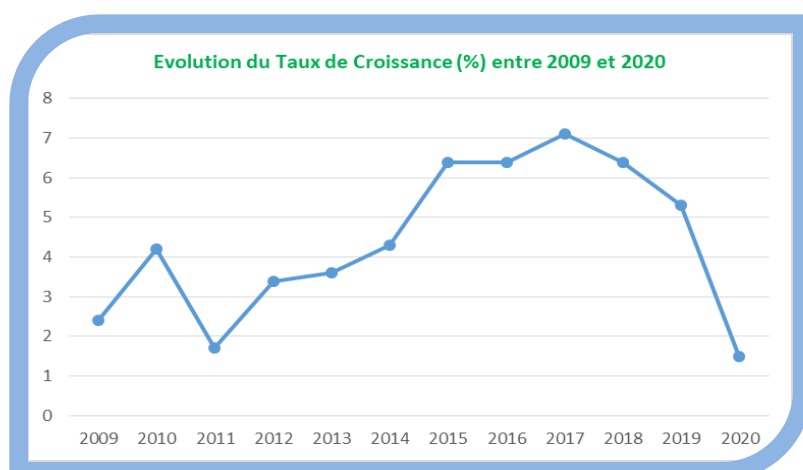
² ANSD, Comptes nationaux, 2019.

³ ANSD, Evolutions économiques récentes, deuxième trimestre 2021.

de résilience économique et sociale » (PRES). Cependant, la faiblesse des réserves budgétaires et des filets de sécurité, la vulnérabilité du système de santé et le poids du secteur informel engendrent des difficultés.

L'économie sénégalaise dépend encore significativement de son secteur primaire (16% du PIB et 50% des emplois), en particulier l'agriculture qui est sujette aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques. Le secteur secondaire représente 23% du PIB et le tertiaire 61%.

Figure 1 : Évolution du taux de croissance (%) entre 2009 et 2020



Source : ANSD (2021), Les Comptes Trimestriels Nationaux (4eme trimestre 2020).

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de performance économique

	2015	2016	2017	2018	2019
Croissance du PIB en volume (%)	6,4	6,3	7,4	6,2	4,4
PIB par tête (\$ US)	1219	1270	1362	1458	1430
Croissance du PIB par tête (%)	3,4	3,4	4,4	3,3	1,6
Taux d'emploi (Modèle estimé de l'OIT)	42,58	42,62	42,65	42,68	42,7
Taux d'emploi des 15-24 ans (Modèle estimé de l'OIT)	26,54	26,45	26,31	26,12	25,87
Indice de GINI (2018/2019)	0,315 ⁴				

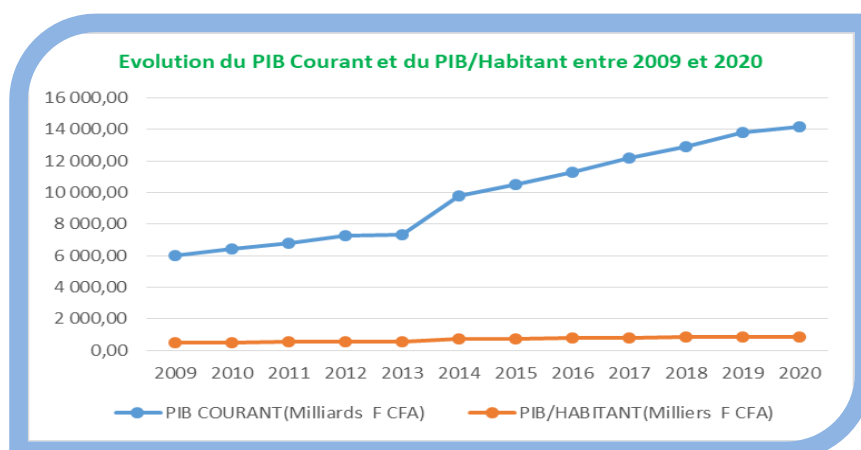
Source : Banque mondiale (WDI de 2021)

Le PIB par habitant fournit une idée du niveau de vie des habitants d'un pays si la richesse créée devait être partagée à parts égales. C'est une moyenne non pondérée qui ne prend pas en compte les inégalités au sein d'un pays. Le PIB par habitant moyen au Sénégal durant la période 2009-2020 est de 1363 US dollars, ce qui est équivalent environ à un revenu moyen annuel par personne de 750 000 FCFA. Sur la période récente, le PIB par habitant le plus bas est enregistré en 2015 avec 1 237 US dollars et celui le plus élevé se situe à 1 477 US dollars en 2018. Durant la période considérée, le PIB par habitant fluctue entre 1 300 US dollars et 1 750 US dollars⁵.

⁴ Source : EHCVM 2018/2019, ANSD

⁵ ANSD, Comptes nationaux, 2019.

Figure 2 : Evolution du PIB courant et du Pib par habitant 2009-2020



Source : ANSD, comptes nationaux

II.1.2. Effets sur la pauvreté et le bien-être

Comme la croissance économique ne s'est manifestée que récemment, le Sénégal reste confronté à des taux élevés de pauvreté et à un nombre d'emplois limité dans le secteur formel. Les estimations de la Banque mondiale suggèrent que, bien que l'extrême pauvreté ait diminué, le rythme de cette réduction a été lent et les inégalités persistent⁶. Selon les projections les plus récentes, environ un tiers de la population (33%) vit en dessous du seuil international d'extrême pauvreté de 1,90 \$ par jour, contre 38% en 2011 (dernières statistiques officielles)⁷. Par rapport à d'autres pays et en dépit d'une croissance économique rapide, le rythme de réduction de la pauvreté au Sénégal a été relativement lent. De plus, certaines inégalités (par exemple de revenu) semblent avoir persisté au cours de la même période.

Par ailleurs, la gouvernance des programmes sociaux est cruciale pour leur effectivité. Deux études récentes de la Banque mondiale⁸ mettent en exergue le manque d'équité dans la définition de certains des grands programmes sociaux et subventions publiques. En effet, certains grands programmes sociaux et subventions publiques ne bénéficient pas aux pauvres. Le ciblage se fait souvent sur le principe qu'une catégorie donnée de la population est vulnérable, mais certaines enquêtes démontrent que si le taux de pauvreté est élevé parmi les catégories ciblées, de nombreux ménages au sein de ces catégories le sont bien moins. Ces mêmes études soulignent une déperdition des ressources publiques importante à cause de la faiblesse des systèmes de gestion des prestations, mettant en péril leur durabilité et les effets escomptés.

Il est, par ailleurs, estimé sur la base de données ANSD, que l'emploi formel ne représente qu'environ 8 % de la population active, en particulier parce que l'économie formelle est soumise à une grande rigidité réglementaire. Tout ceci a un impact sur les disparités de genre qui, en dépit d'un début de baisse, restent fortes notamment en matière d'accès à l'éducation et de participation des femmes au marché du travail (35% en 2018). Ceci est problématique car il est reconnu qu'augmenter la participation des femmes dans l'économie en éliminant les discriminations et barrières existantes, est susceptible d'augmenter significativement les performances de croissance du pays⁹.

L'évolution de la valeur ajoutée sectorielle de 2010 à 2020 montre une très nette prépondérance des services avec une contribution moyenne de plus de 50% contre 23% environ pour l'industrie et seulement 17% pour l'agriculture.

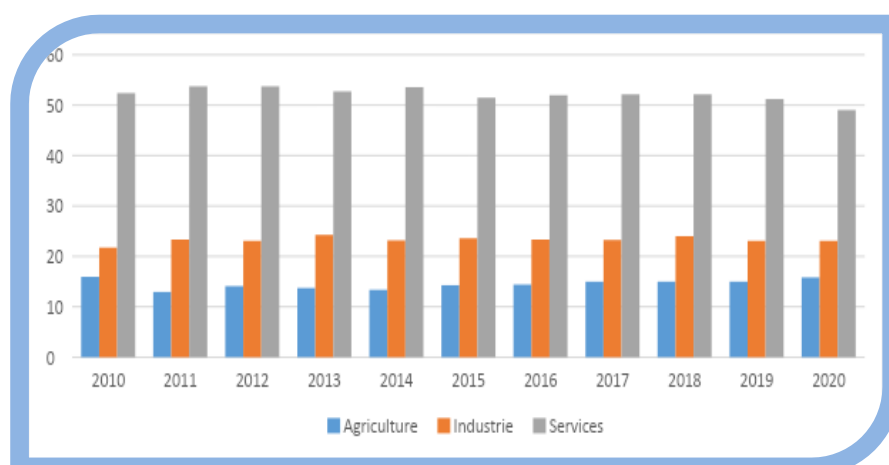
⁶ World bank, Country Partnership Framework for the Republic of Senegal for the Period FY20–FY24., Washington, DC, 2020.

⁷ World bank, Country Partnership Framework for the Republic of Senegal for the Period FY20–FY24., Washington, DC, 2020.

⁸ World Bank (2020c), The Human Capital Project, <https://www.worldbank.org/en/publication/humancapital>.

⁹ Banque mondiale, Diagnostic du secteur privé : créer des marchés au Sénégal, 2020.

Figure 3 : Évolution de la valeur ajoutée sectorielle en %



Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

II.2. Structure du marché du travail sénégalais

Le marché du travail, au Sénégal, est caractérisé par des divergences selon le sexe et le milieu de résidence. D'après le dernier rapport de l'ANSD, plus de la moitié (59,3%) de la population en âge de travailler (âgée de 15 ans ou plus) a participé au marché du travail au quatrième trimestre 2019¹⁰.

II.2.1. Tendances de l'emploi

Au Sénégal, le marché du travail est largement dominé par le secteur informel et une grande rigidité dans la régulation. Jusqu'à 92% de la main-d'œuvre est employée sur le marché du travail informel, qui échappe au fisc et aux cotisations¹¹. L'économie formelle est relativement petite et alourdie par un coût du travail relativement élevé. D'après l'évaluation de la compétitivité internationale¹², dans le secteur manufacturier, la rémunération moyenne était significativement plus élevée que dans les autres pays africains¹³.

De plus, malgré plusieurs réformes de libéralisation, le Code du travail conserve des dispositions assez strictes sur les contrats de travail et les licenciements. En effet, Golub et al.¹⁴ ont montré que le Sénégal se classe au 187 rang des pays les plus restrictifs au monde pour la sévérité de la réglementation du marché du travail. Il faut noter que les fortes restrictions concernent notamment le niveau du salaire minimum et les réglementations liées au recrutement.

II.2.1.1. Description de l'emploi et du marché du travail

La participation au marché du travail varie selon le milieu de résidence, avec un taux de 59,4% en milieu urbain, contre 56,0% en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe, il est de 67,6% pour les hommes et 48,6% pour les femmes. Plus de la moitié de la population en âge de travailler (âgée de 15 ans ou plus) a participé au marché du travail au quatrième trimestre de l'année 2020. Le taux d'emploi est plus élevé en milieu urbain avec 47,7% contre 37,9% en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe ; il est de 56,2% pour les hommes et de 31,1% pour les femmes. Concernant l'emploi salarié, plus du tiers de la population en emploi (39,3%) est salarié. Des écarts importants sont notés selon le sexe. Le taux d'emploi salarié des hommes est de 46,6% contre 26,9% pour les femmes. Des écarts plus

¹⁰ ANSD (2020), Les Comptes Trimestriels Nationaux (4eme trimestre 2019).

¹¹ FMI (2017), Perspectives économiques en Afrique, Washington, DC.

¹² ICA, 2014

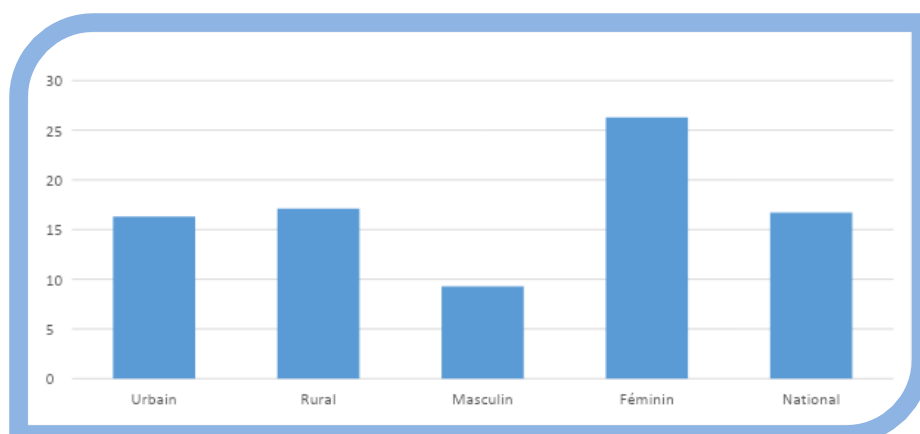
¹³ BAD (2020), Opt. Cit.

¹⁴ Stephen Golub, Aly Mbaye, Hanyu Chwe (2015). Labor Market Regulations in Sub-Saharan Africa, with a Focus on Senegal, DPRU Working Paper 201505, December 2015, World Bank, Washington DC.

accentués sont enregistrés selon le milieu de résidence, avec un taux d'emploi salarié de 49,2% en milieu urbain contre 24,1% en zone rurale.¹⁵

Le niveau du chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est évalué à 16,7% au quatrième trimestre de 2020 (figure 4). Le chômage est légèrement plus noté en milieu rural où 17,1% de la population active est au chômage contre 16,3% en zone urbaine. Selon le sexe, le chômage affecte davantage les femmes (26,3%) que les hommes (9,3%)¹⁶.

Figure 4 : Taux de chômage (%) suivant le genre et le milieu de résidence



Source : Auteur, sur la base des données d'ENES (2020)

II.2.1.2. Marché du travail et tendances démographiques

La population du Sénégal a augmenté, passant de 3,2 millions d'habitants en 1960 à 16,7 millions d'habitants en 2020. L'effectif des individus de sexe féminin (8 391 358, soit 50,2%) est légèrement supérieur à celui de sexe masculin (8 314 250, soit 49,8%)¹⁷. Ce dynamisme démographique (2,8% de croissance annuel moyenne ces dernières années) est porté par un taux de fécondité élevé de 4,7 enfants par femme, néanmoins en baisse par rapport à la période 1960-1970 (supérieur à 7)¹⁸.

La population est majoritairement jeune, les deux tiers ayant moins de 25 ans. Les taux de scolarisation bruts primaire, secondaire et tertiaire sont tous en augmentation, entraînant une hausse de l'indice de capital humain, même s'il reste moitié moindre que celui d'un pays comme la Malaisie¹⁹. Le stock de capital physique, calculé en utilisant la méthode de l'inventaire perpétuel, est en hausse constante depuis l'indépendance. Son accumulation accélérée depuis 2014 grâce aux efforts d'investissement du PSE.

Cependant, la hausse de la population active a été telle que le ratio capital-travail, un déterminant essentiel de la productivité du travail, a diminué jusqu'au milieu des années 1990, avant de rebondir fortement à la faveur du ralentissement de la croissance démographique et d'une accélération de l'investissement public.

¹⁵ ANSD (2021), Evolutions économiques récentes, Deuxième trimestre 2021.

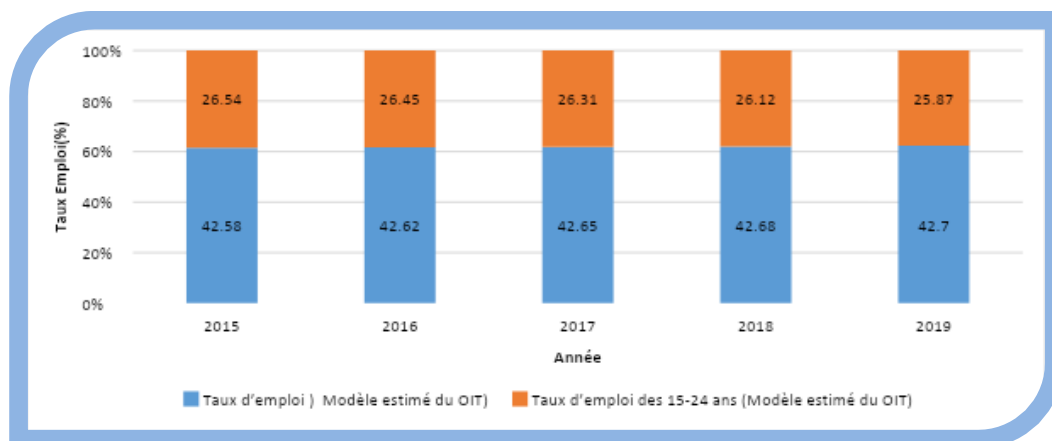
¹⁶ ANSD (2020), Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES).

¹⁷ ANSD (2020), les Comptes Trimestriels Nationaux (4eme trimestre 2020).

¹⁸ Nations Unies (2020), United Nations Population Statistics.

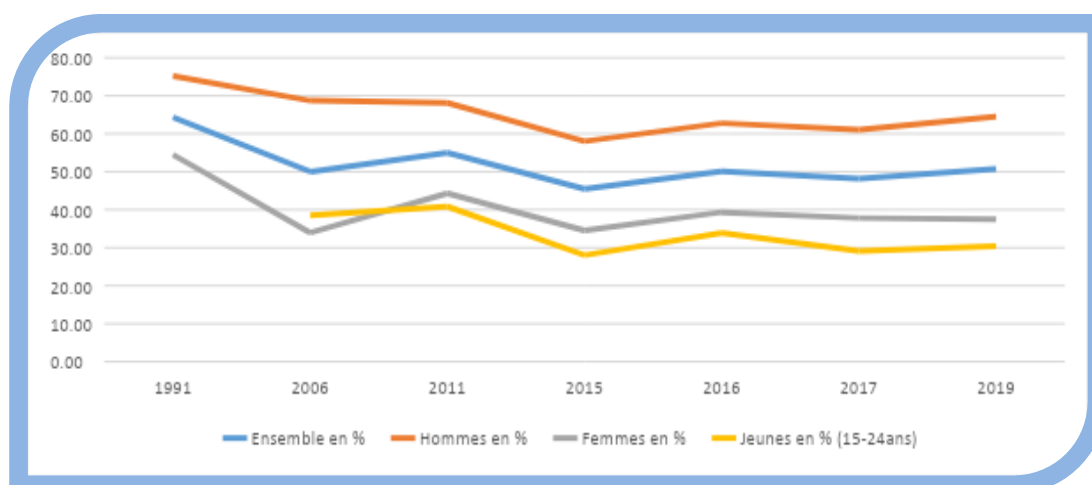
¹⁹ World Bank (2020), World Development Indicators Database, <http://data.worldbank.org/datacatalog/worlddevelopment-indicators>.

Figure 5 : Evolution du taux d'emploi et Part des emplois de la tranche d'âge des 15-25ans (2015 – 2019)



Source : Banque mondiale (WDI de 2021), 11/23/2021

Figure 1 : Evolution du taux d'activité suivant le genre en % de la pop âgée de 15ans et plus

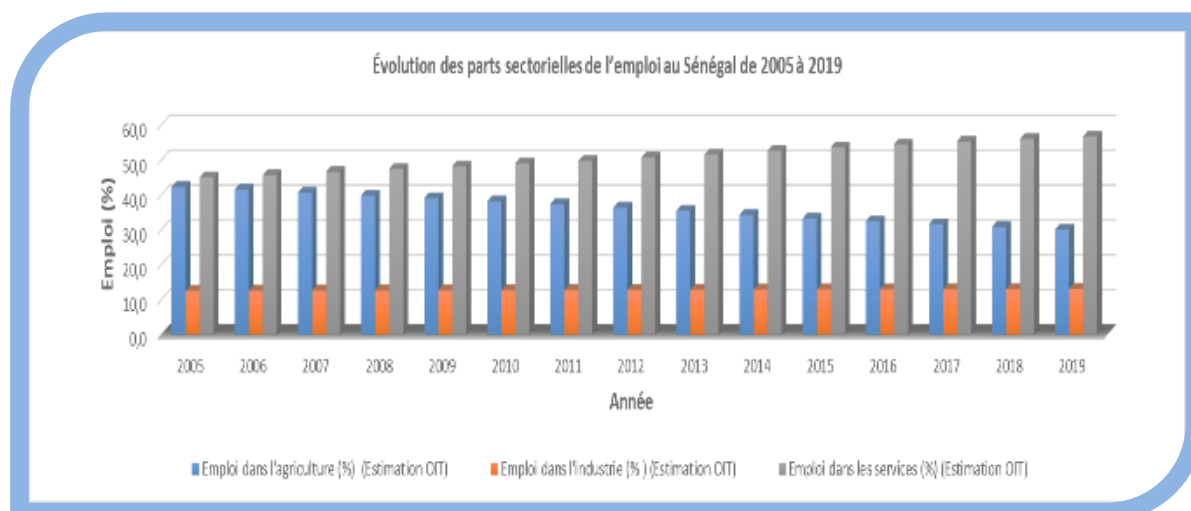


Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

II.3. Le lien entre l'économie, le marché du travail, l'environnement et le climat

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles au Sénégal regorge de potentialités économiques, communément appelées "Biens et Services Écosystémiques" (BSE) encore très faiblement valorisées. Ces biens et services écosystémiques se composent d'une panoplie de fonctions, de services et de ressources rendus à l'homme par les écosystèmes. Parmi ces biens et services figurent les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), les Plantes à Haute Valeur Ajoutée (huiles essentielles, etc.), les plantes médicinales, les résidus de forêt, les différents types de gibiers, le potentiel de l'écotourisme, etc., soit un ensemble de ressources et de services qui, dans le cas du Sénégal, gagneraient à être explorés davantage et valorisés de façon plus systémique.

Figure 7 : Evolution des parts sectorielles de l'emploi au Sénégal de 2005 à 2019



Source : Auteur à partir Banque mondiale (WDI de 2021), 11/23/2021

II.3.1. Contribution du capital naturel au revenu et à l'emploi

La question de la contribution du secteur de l'environnement à l'économie nationale fait de plus en plus l'objet d'études et de recherches à travers des projets. L'un de ces projets²⁰ a permis d'étudier la contribution des ressources sauvages et de leurs produits dérivés à l'économie nationale grâce à l'étude de filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que la noix d'anacarde et la pomme de cajou, les produits de la Pharmacopée, les viandes sauvages, etc.), ainsi que d'autres activités économiques telles que le tourisme cynégétique.

Une autre étude a été menée sur la même question dans le cadre du Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers au Sénégal (PASEF) sous la supervision de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols.

Toutes ces études arrivent à la même conclusion selon laquelle les biens et services écosystémiques constituent une niche de croissance économique importante et un levier important de lutte contre la pauvreté en milieu rural, notamment.

Le capital forestier était estimé à 16.565 milliards de francs CFA en 2010. Cette valeur se compose essentiellement des actifs en bois sur pied (99,95%) et du carbone forestier (0,05%). La production des biens forestiers est évaluée à 119,1 milliards de FCFA aux prix courants en 2010. L'essentiel de cette production est constitué de produits forestiers d'origine végétale pour 115,5 milliards de FCFA soit 96,9% et des produits d'origine animale qui ne représentant que 3,1% (3,6 milliards de FCFA)²¹.

Plus récemment, pour consolider les résultats de ces recherches et promouvoir l'intégration de la contribution des biens et services écosystémiques dans la création de richesse au Sénégal, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), a mené en partenariat avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) une étude dont les résultats montrent que la production totale des biens et services environnementaux se chiffrait à 181,485 milliards F CFA en 2012 pour des consommations intermédiaires estimées à 60,414, milliards, soit une valeur ajoutée de 121,072 F CFA milliards.

²⁰ « Valorisation des Espèces pour une Utilisation durable des Ressources Sauvages » a été coordonné par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), Rapport 2005.

²¹ PASEF, Rapport d'évaluation, 2010

Ainsi, la contribution du secteur de l'environnement à la valeur ajoutée totale du pays est de 1,9%. Les principaux biens et services ayant contribué à la création de richesse sont ceux de la sylviculture et de l'exploitation forestière (60,2%), des activités à caractère collectif ou personnel (23,6%), de l'agriculture industrielle ou d'exploitation (8,1%), des services éco systémiques non marchands (4,1%), de l'élevage et de la chasse (3,1%), de la fabrication de produits chimiques (0,5%) et enfin des services d'hébergement et de restauration (0,5%).

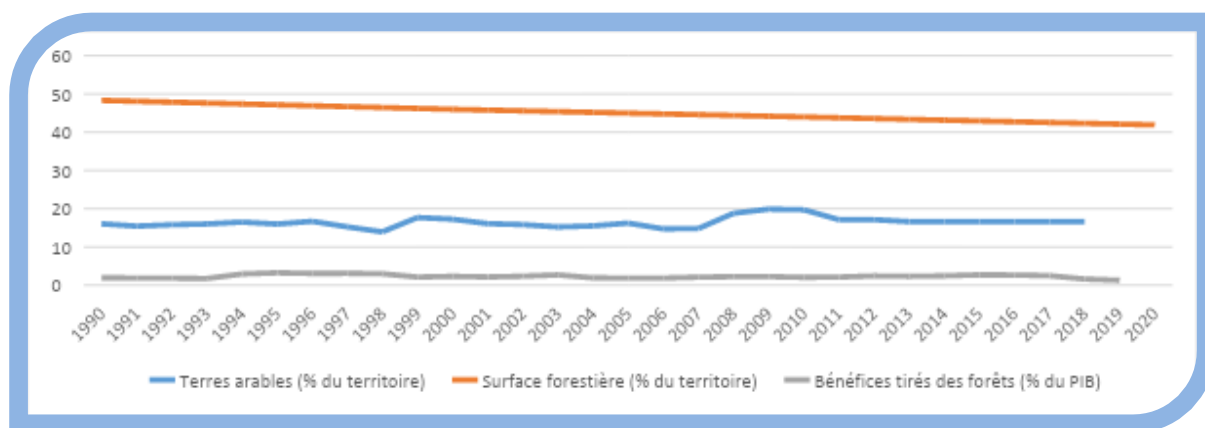
La contribution de la sylviculture et de l'exploitation forestière (60,2%) provient essentiellement du charbon de bois et du bois de chauffe qui représente respectivement 61,8% et 22,3% de la valeur ajoutée de la branche. La faible part des produits d'origine animale (3,1%) est due non seulement au fait que plusieurs parties du pays sont fermées à la chasse mais aussi à la difficulté de disposer de données fiables en raison de l'illégalité d'une grande partie de la chasse traditionnelle.

L'étude indique que les produits primaires contribuent à hauteur de 7,3 % de la valeur ajoutée totale du secteur primaire tandis que les services représentent 0,8 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire. La part des activités de transformation dans le secteur secondaire reste marginale (0,05%).

Nonobstant sa contribution au PIB qui peut paraître faible, l'environnement participe fortement à la satisfaction des besoins des populations en améliorant leur revenu et en leur fournissant des biens de consommation non marchande. Les principaux produits sont essentiellement le bois de chauffe (16,95 milliards FCFA), le charbon de bois (4,62 milliards F CFA), l'huile de palme (1,58 milliards F CFA) et le vin de palme (1,08 milliard F CFA)²².

Aujourd'hui, l'évolution des tendances montre que la surface forestière ne cesse de décroître au fil des années tandis que les bénéfices tirés des forêts tout comme les terres arables restent plus ou moins stationnaires.

Figure 8 : Evolution des terres arables, de la surface forestière et des bénéfices tirés des forêts



Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

Par ailleurs, en dépit des progrès réalisés dans le domaine de la médecine, la pharmacopée traditionnelle occupe encore une place de choix avec des produits à base de plantes médicinales destinées aux clients. De plus, les investissements dans la gestion des ressources naturelles ont des impacts organisationnels et institutionnels importants tant du point de vue du renforcement du capital social que de l'action collective des populations bénéficiaires, notamment dans l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche.

En termes de contribution à la promotion de l'emploi, la même étude indique que le secteur de l'environnement joue un rôle assez important vu le nombre de personnes qu'il occupe (105 840).²³ Il s'agit pour l'essentiel d'exploitants forestiers spécialisés dans l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois comme le montre par ailleurs

²² ANSD, 2017

²³ Estimation en équivalent temps plein (Comptes nationaux).

l'abondance des quantités exploitées au niveau national. En effet, les productions du bois de chauffe et du charbon de bois sont ressorties respectivement à 1 775 126 tonnes et 504 532 tonnes en 2012.

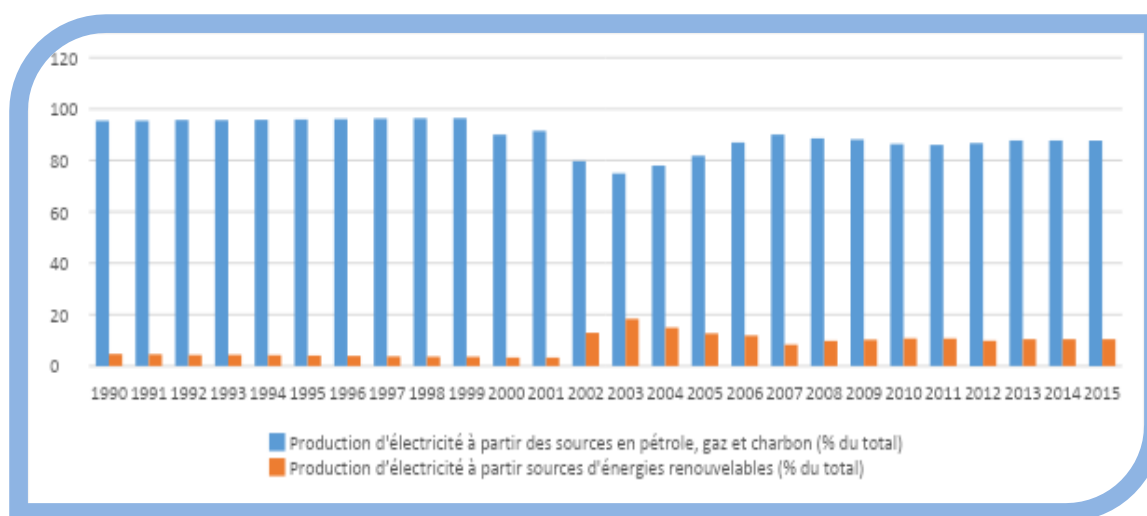
Globalement, les résultats ressortis de l'étude de l'ANSD sur la contribution de l'environnement au PIB sont conformes aux tendances observées dans certaines études comme l'évaluation économique des services des écosystèmes forestiers où la part des biens forestiers dans le PIB ressortait à 2% en 2010²⁴.

Du point de vue de la production énergétique, il faut dire que les énergies renouvelables (EnR) constituent une alternative très intéressante dans un contexte de finitude des énergies fossiles²⁵. De surcroît, elles restent une solution particulièrement favorable à la transition écologique, car permettant de lutter contre les changements climatiques. Néanmoins, leur apport dans l'approvisionnement national est relativement faible. Parallèlement, la dégradation des ressources forestières à usage énergétique ne cesse de s'accroître, nécessitant des initiatives hardies en matière de conservation des ressources forestières et de promotion de stratégies d'économie et d'efficacité énergétiques.

C'est dans ce sillage que l'Etat du Sénégal avait voté la loi sur les énergies renouvelables fixant un objectif de 15% comme part des EnR dans l'énergie qui sera distribuée d'ici 2025. Il s'en est suivi une série de mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises, la diversification des sources d'énergie, l'électrification rurale par le solaire (porter le taux de 16% de 2006 à plus de 50% en 2020), la mise en place d'une série de concessions d'électrification rurale, etc.

Aujourd'hui, au regard de l'évolution de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, on pourrait avancer que les objectifs fixés par l'Etat sont largement possibles.

Figure 9 : Evolution de la production d'électricité selon les sources



Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

II.3.2. Impact des changements climatiques et vulnérabilités des systèmes

Compte tenu de la forte sujétion du Sénégal au changement climatique, un diagnostic²⁶ approfondi de la situation environnementale qui a permis de mieux cerner :

- l'évolution des tendances climatiques de 1961 à 2010 et les perspectives climatiques , et

²⁴ Il convient de souligner quelques limites de l'évaluation relatives notamment aux lacunes statistiques, au caractère parcellaire des données existantes et à l'utilisation des coefficients techniques de la comptabilité.

²⁵ La finitude des ressources en général et des énergies fossiles en particulier ne doit pas être entendue comme leur disparition totale car celles-ci seront toujours présentes, mais comme la limite au-delà de laquelle, les sociétés ne pourront plus les atteindre, à cause des coûts exorbitants sur le plan économique, social et environnemental.

²⁶ Sénégal, contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN), 2015.

- l'impact des changements notés sur différents secteurs d'activités économiques tout en soulignant les vulnérabilités de certains systèmes naturels et économiques par rapport à ces tendances.

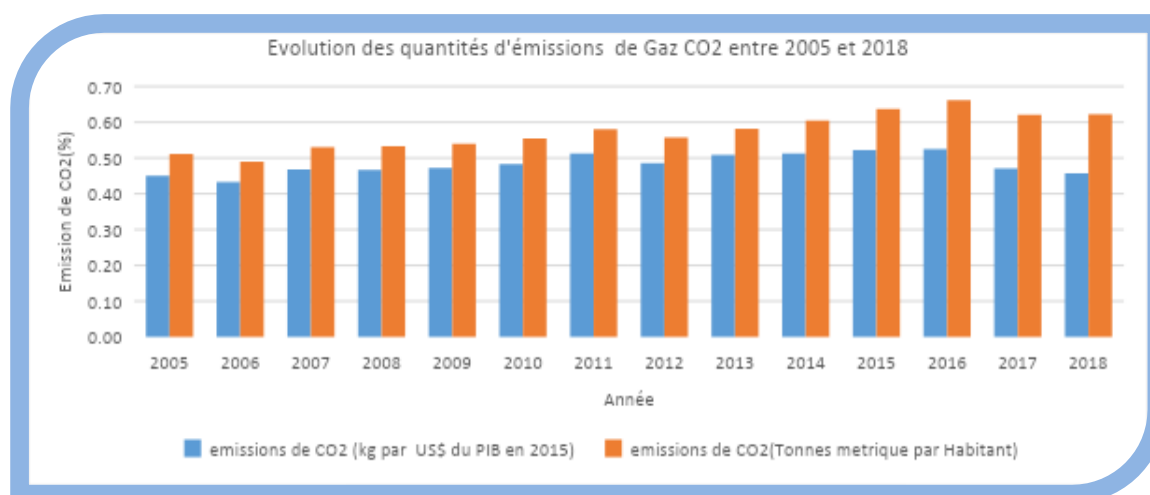
II.3.2.1. Évolution des tendances climatiques et perspectives

En ce qui concerne l'évolution des tendances climatiques et perspectives, il existe un consensus sur les tendances des indicateurs climatiques structurants des écosystèmes sénégalais, en termes de modifications constatées des températures, de la pluviométrie et des caractéristiques des surfaces de la mer.

Ainsi, de façon générale, il est observé une forte augmentation des températures minimales alors que les températures maximales ont subi une légère augmentation. Les prévisions indiquent une variation moyenne de +1,1 à 1,8 degré Celsius à l'horizon 2035²⁷. Du côté de la pluviométrie, l'analyse de l'évolution moyenne montre une diminution des précipitations de 1951 à 2000 sur les zones de référence. Les tendances futures prévoient la continuation de cette tendance à l'horizon 2035 et des épisodes extrêmes qui varieront entre -30% et +30%²⁸.

Pour la Surface de la mer, il est observé une augmentation de la température des eaux d'environ 0,04 °C à 0,05 °C par an de 1980 à 2009 et une augmentation progressive de la salinité des eaux marines de la côte sénégalaise. Entre 1943 et 1965, les données du marégraphe de Dakar indiquent une augmentation moyenne du niveau de la mer de 1,4 mm par an²⁹. D'après les dernières évaluations, le niveau actuel devrait continuer à augmenter³⁰.

Figure 10 : Evolution des quantités d'émissions de Gaz CO2 entre 2005 et 2018



Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021), 11/23/2021

Il faut dire qu'il existe un lien étroit entre les tendances climatiques et les émissions de CO2. En effet, il est noté à travers la figure 10 une augmentation continue des émissions de CO2 de 2005 à 2018. Ceci a des répercussions négatives sur les phénomènes climatiques notamment sur la température, la pluviométrie et l'évolution de la mer.

Impacts et vulnérabilités des systèmes biophysiques

Le diagnostic des effets du changement climatique met aussi en exergue les impacts sur les systèmes biophysiques et socio-économiques. Au niveau des impacts et vulnérabilités des systèmes biophysiques, les impacts constatés et prévus du changement climatique affectent les systèmes biophysiques clés du Sénégal, notamment :

²⁷ Données de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM)

²⁸ Podor, Dakar, Tambacounda, Ziguinchor

²⁹ Elouard et al, 1977 ; Emery et Aubrey, 1991

³⁰ Projections d'élévation du niveau marin du GIEC

- Les réserves hydrauliques marquées par la baisse des précipitations et l'augmentation de l'évapotranspiration ont entraîné une baisse de plus de 50% du débit des fleuves Sénégal et Gambie, une remontée des eaux marines sur la Casamance, le Sine et le Saloum, un assèchement du Ferlo et des vallées associées, une baisse générale du niveau des nappes, l'assèchement des rivières continentales et autres plaines d'inondation et la salinisation des eaux douces et des terres de culture dans les biefs maritimes.
- La biodiversité et les écosystèmes sont aussi affectés. Selon le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les changements climatiques entraîneront des perturbations physiologiques chez certaines espèces, mais aussi des modifications dans le fonctionnement des écosystèmes. Certains écosystèmes du territoire national sont particulièrement vulnérables notamment les forêts de mangroves, la zone des Niayes, certaines zones humides côtières.
- Sur les sols et les terres agricoles, du fait de la baisse de la pluviométrie et de l'augmentation de la température attendues, on assiste à une réduction du couvert végétal, une érosion hydrique et éolienne, une dégradation des sols dénudés et une salinisation des terres. Cette situation est plus marquée dans des régions comme Fatick, Kaolack, Ziguinchor et dans la zone des Niayes où les déficits pluviométriques seront les plus accentués.
- Les océans et les mers sont, par ailleurs, touchés. On constate un réchauffement de la température de l'océan, des modifications de l'hydrodynamisme et des mécanismes d'enrichissement trophiques (upwelling et apports des estuaires et fleuves) ainsi qu'une érosion côtière rapide, conséquence directe de l'élévation du niveau de la mer.

II.3.2.2. Impacts et vulnérabilités des systèmes socio-économiques

Le changement climatique qui affecte des secteurs économiques clés sénégalais, a des répercussions, notamment en matière d'emploi. Quatre de ces secteurs sont :

- **L'activité touristique** est fortement touchée. La Petite Côte, le littoral casamançais et les îles du littoral, principales zones touristiques du Sénégal, sont très vulnérables face à l'érosion côtière. Le tourisme balnéaire représente plus de 50% de l'offre touristique nationale. Ce secteur est particulièrement dépendant de la qualité du littoral. Les zones balnéaires de Saly et de Djifère ainsi que la zone de Saint-Louis sont les plus touchées par le phénomène de l'érosion. Pour la zone spécifique de Saly, qui dispose d'une capacité annuelle de plus de 8 000 lits, 30% des infrastructures ont perdu leurs plages qui représentaient le principal attrait touristique.
- **L'agriculture** voit sa contribution à la valeur ajoutée osciller à environ 17% 2005 et 2019. Il faut souligner que l'agriculture sénégalaise a principalement souffert, durant ces dernières décennies, des événements climatiques à évolution lente comme la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité et la salinisation. Les inondations sont également de plus en plus récurrentes et ont des répercussions directes sur ce secteur avec l'anéantissement des investissements réalisés dans les périmètres irrigués et la submersion des cultures ; elles ont aussi des répercussions indirectes, en termes de pertes de terres dues à l'érosion, au ravinement des terres, etc. Les effets négatifs des changements climatiques sur l'agriculture ont des répercussions importantes au niveau socioéconomique. Ils sont à l'origine d'une baisse de la production et donc des revenus des agriculteurs entraînant par ricochet une insécurité alimentaire. Ils entraînent également des conflits entre agriculteurs mais aussi entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux ressources³¹.
- Le sous-secteur de **l'élevage** contribue faiblement à l'activité économique. En 2018, l'élevage avait connu une croissance de 6,1% contre 7,1% en 2017 (SES, 2018). Le problème central de l'élevage sénégalais reste sa faible productivité et son manque de compétitivité. Au-delà des facteurs susmentionnés, le changement climatique affecte aussi l'élevage et le pastoralisme par le biais de la baisse des ressources pastorales (eau et fourrage) et les risques sanitaires liés aux fortes variations pluviométriques et à la hausse des températures. Une étude de la Banque mondiale en 2015³² avance que, plus de 70 % des ménages ruraux Sénégalais risquent d'abandonner le pastoralisme d'ici 2030 du fait des effets pervers des changements climatiques. Aujourd'hui, la faible productivité du secteur de l'élevage a comme conséquence une insuffisance de la couverture de la demande nationale en produits animaux, une faiblesse des revenus des producteurs, une incidence négative sur la balance commerciale

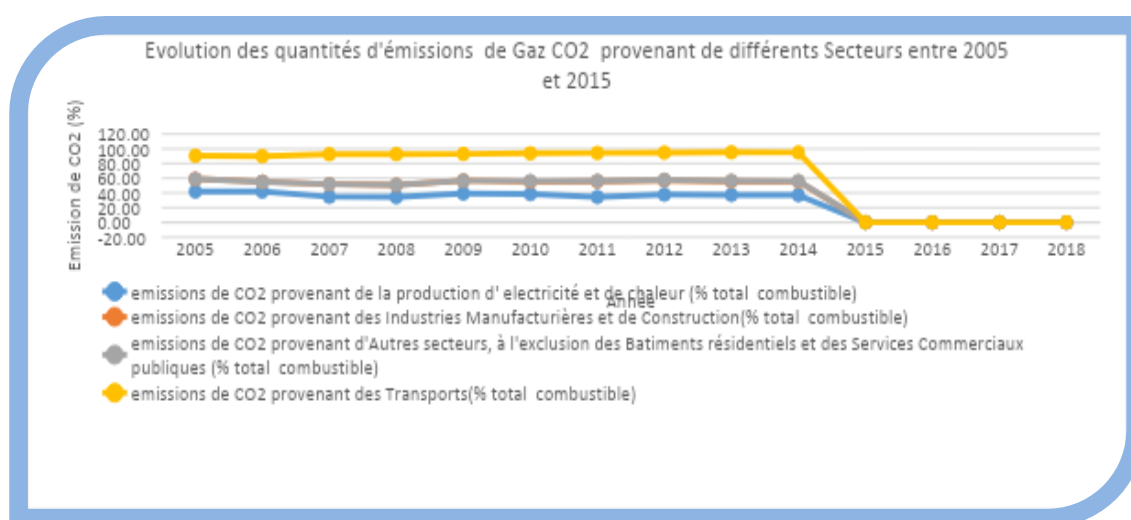
³¹ Funk et al. 2012 in Edward R. et al, 2004.

³² Banque mondiale, 2015.

avec la sortie de devises pour les importations et un risque de conflits liés à la dégradation et à la pénurie des terres agricoles et pastorales.

- **La pêche** est un autre secteur de l'économie nationale qui subit les effets des changements climatiques. Ces dernières années, le secteur de la pêche traverse une situation difficile, qui s'est traduite par une baisse de son poids dans le Produit Intérieur Brut (1,9% en 2018). Les perturbations marines impactent les ressources halieutiques et la résilience des communautés de pêcheurs. On observe une migration et une diminution des stocks de certaines espèces qui jouent un rôle prépondérant dans l'alimentation, les économies locales et l'exportation. Une étude de COMFISH/USAID fait par exemple état de la diminution du stock de sardinelles au Sénégal. Ceci fragilise les communautés de pêcheurs et détériore la sécurité alimentaire. Selon la REPAO³³, la dégradation des conditions écosystémiques marines liée à la fois aux changements climatiques et la forte pression sur les ressources halieutiques, plonge les pêcheurs ouest africains notamment sa frange la plus jeune dans un désarroi total et les pousse ainsi à l'émigration massive vers l'Europe.

Figure 11 : Evolution des quantités d'émission de Gaz CO2 provenant de différents secteurs entre 2005 et 2015



Source : Auteur, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI, 2021), 11/23/2021

Note : A souligner que le graphique sur les émissions de CO2 provenant des industries manufacturières et de construction (graphique en rouge) se confond avec celui sur les émissions provenant des autres secteurs (graphique en gris).

► III. Politiques de transition juste – identification des points d'entrée dans le cadre de la politique nationale

L'engagement du Sénégal en faveur du climat date des années 90 avec la ratification de la Convention cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques et l'élaboration de la Stratégie Nationale de Mise en Œuvre (SNMO). Les efforts, dans ce cadre, se sont poursuivis avec une coopération de plus en plus poussée avec ses pairs africains et du Sud ainsi qu'avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour une meilleure prise en charge des spécificités des pays en fonction de leur niveau de développement.

L'option pour un Sénégal résilient est un choix stratégique clair adossé à une vision partagée déclinée en un objectif majeur : lutter contre les effets adverses du changement climatique, en tenant compte des stratégies nationales de développement.

³³ REPAO, 2018.

III.1. L'impact des politiques climatiques sur l'activité économique et l'emploi

Pays africain de la zone sahélo-soudanienne s'étendant sur près de 196. 000 km² où plus de la moitié de la population (environ 17 millions d'habitants au total) vit sur les côtes, le Sénégal est marqué par une grande imprévisibilité des aléas climatiques qui fait peser des risques réels sur les poumons de l'économie nationale parmi lesquels, le tourisme et la pêche dont le littoral est le siège.

C'est sur sa frange maritime longue de 700 km que près de 85% des industries et services sont installés, notamment dans le domaine public maritime du pays. Ce site éco-géographique abrite, dans les réserves, parcs et aires marines protégées, une part importante biodiversité végétale et animale répartie sur ses différents types d'écosystèmes.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont très souvent des répercussions sur le marché du travail conduisant les acteurs de celui-ci à adopter de nouvelles mesures leur permettant de tirer profit du marché. Les politiques d'adaptation et de durabilité écologique devraient ainsi être arrimées à la politique nationale de développement mais également aux politiques actives du marché du travail.

Etape importante vers la mise sur l'orbite de l'émergence du pays et de la mise à l'échelle de l'économie nationale, la transition vers une économie verte de la politique environnementale du Sénégal peut s'expliquer pour deux raisons tenant principalement aux avantages importants en termes de croissance et d'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale que cela permet d'enranger pour le Sénégal. Mais, il s'agit également du rôle de levier d'un développement sobre en carbone, économiquement efficace et socialement inclusif que représente l'économie verte, en tant qu'outil de croissance durable qui permettrait de créer de la richesse pour le plus grand nombre de Sénégalais, tout en réduisant, de manière significative, les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Les gains écologiques éventuels, relativement à l'économie verte peuvent être très tangibles au Sénégal où le profil des émissions de gaz à effet de serre par secteur (49% provenant du secteur énergétique, 37% de l'agriculture, 12% des déchets et 2% des procédés industriels) ouvre des perspectives de verdissement : les bases d'une économie verte être fondées sur des politiques et programmes visant à redresser ces niveaux vers une tendance baissière, surtout dans les secteurs plus émetteurs tels que l'énergie et l'agriculture.

Selon le PNUD (2012), le potentiel de génération d'emplois verts susceptibles d'être créés rien que dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est estimé entre 7500 et 30000 à l'horizon 2035. Le Projet de Promotion des Emplois Verts (PPEV ; 2013-2017) financé par les Pays Bas s'était fixé comme objectif de créer 1500 emplois verts dans différentes filières (recyclage des déchets plastiques, valorisation des déchets de transformation de produits halieutiques, déchets électroniques, foresterie, aquaculture, énergie et apiculture). Ce projet a permis de financer 42 microprojets dans différentes régions du Sénégal et de créer quelques 1250 emplois verts.

Aujourd'hui, le Gouvernement du Sénégal s'est lancé dans la deuxième phase du PSE, communément appelé le Plan d'Action Prioritaire (PAP 2A, 2019-2023) qui a pris le relais du PAP 1. Il faut souligner cependant que le PAP 2A a été ajusté et accéléré afin de tenir compte des impacts négatifs liés à la Covid-19.

Le PAP 2A réaffirme l'importance accordée à l'inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques, à travers l'objectif stratégique n°10 de son axe 2, relatif à « la Contribution à la préservation de l'environnement et au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience aux effets du changement climatique ». La mise en œuvre des projets « climat » du PAP 2A permet ainsi le respect des engagements du Sénégal contenus dans la CDN inconditionnelle tout en concrétisant les avancées significatives dans le processus de verdissement des politiques publiques.

Du point de vue du marché du travail, la politique climatique, si elle est efficace, permettrait à l'économie sénégalaise de modifier le volume, la composition et la qualité des emplois et ainsi influencer sur les niveaux et la redistribution des revenus. Dans une perspective plus large, les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique impactent sur le marché du travail à travers les mécanismes suivants :

- Des emplois supplémentaires seront créés, par exemple dans la mise au point de procédés de contrôle anti-pollution ajoutée aux équipements de production existant ;
- Certains emplois seront remplacés, par exemple avec la mutation des énergies fossiles vers les énergies renouvelables ;
- Certains emplois seront définitivement supprimés, par exemple lorsque certains emballages seront écartés ou interdits et conséquemment leur production stoppée (cf. loi N°04/2015 sur les sachets plastiques) ;
- Certaines professions seront transformées et redéfinies en fonction de l'écologisation des qualifications, des méthodes de travail et des profils.

Aujourd'hui, la poursuite des projets stratégiques contenus dans la CDN permettrait non seulement d'améliorer la qualité de l'environnement mais également de favoriser la création d'opportunités d'emplois verts, d'augmenter les revenus des travailleurs et à termes d'éradiquer sinon de réduire la pauvreté (cf. tableau 1). Toutefois, il faudrait renforcer le capital humain des travailleurs en développant de nouvelles compétences et qualifications dans l'optique de favoriser des systèmes innovants de production plus sobre en carbones.

III.2. Examen du cadre politique national

Les changements climatiques constituent l'enjeu de ce XXI^{ème} siècle à cause de ses impacts sur les économies, particulièrement sur celles des pays les plus vulnérables comme le Sénégal qui subit l'impact de l'élévation du niveau marin avec comme corollaires l'érosion côtière, l'intrusion saline dans les terres agricoles, la salinisation des ressources des eaux et la destruction des infrastructures³⁴. De surcroît, le pays enregistre des phénomènes extrêmes tels que les pluies torrentielles à l'origine des inondations, les pluies hors-saison ainsi que de fortes variations pluviométriques.

La vulnérabilité du Sénégal est donc réelle et sans équivoque et celle-ci risque de s'accroître avec les effets néfastes des changements climatiques. De surcroît, le caractère dynamique de la vulnérabilité, souvent influencé par plusieurs facteurs (environnementaux, socio-économiques, politiques et institutionnels), rend complexe toute action d'adaptation au changement climatique³⁵.

C'est la raison pour laquelle le Sénégal s'est engagé à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les effets néfastes des changements climatiques. Cet engagement a été d'abord matérialisé par la signature et la ratification des deux instruments juridiques sur le climat, à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, adoptés respectivement en 1994 et 2001.

L'adoption de la Convention sur le Climat a donné naissance au Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC), mis en place en 1994 et institué en 2003, par arrêté n° 1.220 du 7 mars 2003 du Ministère chargé de l'Environnement. Le COMNACC permet d'assurer la coordination, l'intégration, le suivi et l'évaluation des interventions dans ce domaine, tant au niveau national que local.

Depuis 2015, le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PAN) est en cours, de même que des actions nationales liées à l'atténuation (en lien avec les NAMA, instrument prévu par les décisions de la CCNUCC) portant notamment sur les biogaz et le solaire photovoltaïque.

Le cadre institutionnel national de mise en exécution des orientations de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) coordonne et met en place les stratégies nationales de lutte contre les impacts des changements climatiques qui sont exécutés à travers plusieurs projets d'adaptation financés par divers partenaires d'aide au développement.

La prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement constitue un défi majeur tant d'un point de vue technique que politique. D'un point de vue technique, la complexité de cette intégration a jusqu'à présent réduit la considération climatique à un aspect purement qualitatif, servant à informer les preneurs de décisions des possibles effets du changement climatique sur l'activité économique et sur la création d'emplois sans pour autant pouvoir mesurer leurs effets. D'un point de vue politique, l'intégration transversale du changement climatique se heurte aux compétences sectorielles des différents ministères sans qu'une approche multisectorielle ne soit adoptée.

Sur un autre registre, on peut noter d'autres contraintes, non moins significatives, inhérentes à la planification de l'adaptation au niveau national parmi lesquelles, la faiblesse des capacités techniques et humaines, le manque de données, d'outils de modélisation et/ou d'études pointues sur les impacts actuels ou attendus – tant au niveau du Sénégal qu'au niveau international (pour certains secteurs), le niveau d'incertitude et son interprétation, l'approche essentiellement sectorielle des conséquences du changement climatique sur l'économie et la société.

En définitive, on relève du cadre institutionnel de la politique climatique des conflits de compétence et de positionnement favorisés par la similitude des missions conférées aux uns et aux autres en matière de stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il en découle des interventions dispersées et concurrentielles, renchériées par l'absence de cadres de travail partagés qui favoriseraient une meilleure organisation des activités axée sur la complémentarité et les avantages comparatifs. Certes, le gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour faire face aux changements climatiques en mettant en place un ensemble de structures et de cadre et en y investissant des ressources importantes néanmoins la "sur institutionnalisation", le cloisonnement et le manque de coordination provoquent un chevauchement

³⁴ Banque Mondiale (2019).

³⁵ CDN (2020).

des compétences et mettent en concurrence les organismes étatiques en leur sein mais aussi ces derniers et des organismes non étatiques.

La gestion des changements climatiques, pour être effective et efficace, devra lever ces différentes contraintes, en faisant dialoguer non seulement les acteurs mais aussi les conventions et initiatives (CNUCCC, Protocole de Kyoto, Accord de Paris, etc.) et en renforçant les capacités à différents niveaux (politique, technique, scientifique, etc.). Elle devra notamment relever le défi de l'inclusion horizontale et verticale ainsi que celui des connaissances.

III.3. Politiques de transition juste dans le cadre des CDN

En vue de faciliter la mise en œuvre d'une transition juste, il est important de se référer aux principes directeurs de l'OIT. En effet, ce dernier a défini un ensemble d'orientations pour des politiques d'intervention d'une transition juste dans les neuf domaines clés suivants : politiques macroéconomiques et politiques de croissance ; politiques industrielles et sectorielles ; politiques concernant l'entreprise ; développement des compétences ; sécurité et santé au travail ; protection sociale ; politiques actives du marché du travail ; droits ; et dialogue social et tripartisme.

Les principes directeurs de l'OIT se fondent sur un ensemble de mesures parmi lesquels la nécessité d'un consensus issu du dialogue social ; le respect des principes et droits fondamentaux au travail ; l'égalité des genres ; et des politiques cohérentes instaurant un environnement favorable aux entreprises, aux investisseurs et aux travailleurs dans l'optique de créer un environnement propice à une transition juste.

Afin de favoriser une politique nationale de transition juste au Sénégal, le choix des secteurs clés de l'économie du pays, à savoir, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, l'énergie durable et l'accès à l'énergie, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, nous semble judicieux. Le choix de ces secteurs n'est pas anodin car ils correspondent aux secteurs identifiés par le BIT pour accompagner des pays comme le Sénégal dans la mise en œuvre de leur CDN. En effet, il est ressorti des CDN (2020), par exemple, que le secteur agricole représentait déjà près de la moitié des émissions du Sénégal en 2010 et les projections à l'horizon 2020-2030 montrent que la tendance va s'inverser au profit du secteur énergétique à cause, notamment, de l'augmentation de la demande d'énergie et l'exploitation future des ressources pétrolières et gazières.

III.3.1 Intervention en matière de transition juste dans les actions d'atténuation

De toute évidence, les changements climatiques continueront d'affecter significativement l'activité économique et donc l'emploi, notamment, dans les secteurs les plus vulnérables tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage, les ressources en eau, l'habitat, le tourisme et la migration entre autres³⁶. Par conséquent, l'équilibre social, la sécurité alimentaire, le cadre de vie, l'attractivité urbaine mais également l'équilibre du marché du travail s'en trouveront altérés. Les changements climatiques risquent d'engendrer de véritables problématiques sur les moyens de subsistance des populations exacerbant les nombreux problèmes sociaux qui se posent, notamment le chômage³⁷.

Dès lors, il semble important de s'orienter sur les secteurs précités qui ont un impact assez soutenu sur le climat en vue d'imposer un changement structurel permettant de calibrer un modèle de développement économique sobre en carbone et ainsi réussir une transition juste et optimale.

- *Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de l'agriculture et de la foresterie*

La promotion d'une transition juste dans le secteur agricole à travers une utilisation écologiquement rationnelle des ressources est un angle d'intervention efficace pouvant contribuer de manière directe et durable à la réduction de la pauvreté et la création d'emplois décents. Les points d'entrée pour assurer une transition efficace et efficiente dans le secteur sont entre autres :

- **Le développement des compétences** : cette mesure permet une mise à niveau des compétences et qualifications professionnelles pour une agriculture durable face au changement climatique et le ralentissement de la déforestation à travers des objectifs stratégiques de reboisement.
- **La sécurité et la protection sociales** : compte tenu du caractère largement informel du secteur, il faudrait développer des modèles de sécurité sociale y compris des systèmes d'assurance permettant de prendre en compte aussi bien les risques climatiques que les risques naturels.

³⁶ Salack (2016).

³⁷ SNPEV (2015).

- **Les politiques relatives au dialogue social** : l'agriculture pratiquée au Sénégal est de nature associative occasionnant l'implication des plusieurs acteurs (Etat, collectivités locales, représentants des agriculteurs, secteur privé etc.) ; d'où la nécessité de maintenir un dialogue permanent sur la réforme foncière, le partage d'informations sur la qualité des intrants, les technologies propres entre autres.
- **Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de l'énergie**

Le secteur de l'énergie est aujourd'hui un secteur principal pour assurer une transition juste au Sénégal compte tenu de l'impact qu'il peut avoir sur le climat. Les estimations montrent que le secteur de l'énergie (électricité, pétrole et gaz, combustible domestique, transport etc.) représente actuellement plus de la moitié des émissions de carbone (CDN, 2020).

La transition vers les énergies renouvelables permet d'asseoir un modèle de développement sobre en carbone mais aussi pourvoyeur d'emplois verts. Pour une transition juste dans le secteur, les points identifiés sont les suivants :

- **Le développement des compétences et qualifications** : il s'agit de mettre à niveau les qualifications et de développer de nouvelles compétences notamment dans les métiers qui tournent autour des énergies renouvelables. Ces nouvelles compétences seraient une opportunité en termes de création d'emplois verts mais aussi une source de performance et productivité pour les entreprises.
- **Les politiques industrielles et sectorielles** : les sous-secteurs de l'industrie, du transport, des combustibles domestiques, entre autres, sont à forte consommation d'énergie et à forte émission de carbone. Il faudrait ainsi les encourager à faire recours à des sources plus durables et à utiliser des technologies propres.
- **La promotion d'entreprises durables** : il s'agit d'encadrer et d'appuyer les entreprises qui sont dans les filières vertes (biomasse, énergie photovoltaïque, efficacité des bâtiments, efficacité énergétique, optimisation de procédés industriels, etc.) afin qu'elles soient mieux outillées dans la démarche et les technologies utilisées mais également qu'elles aient accès aux fonds provenant des mécanismes de financement innovants. Au-delà d'être productives pour la plupart, les entreprises vertes ont également la particularité d'être pourvoyeuses d'emplois verts. La fiscalité verte serait, dans ce sens, un instrument de politique économique très efficace en vue d'inciter les entreprises à s'intéresser davantage à ces secteurs susmentionnés.

- **Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur des déchets**

La gestion optimale des déchets (déchets domestiques, déchets plastiques, déchets d'équipements électriques électroniques (DEEE), déchets organiques, déchets biomédicaux etc.) est devenue incontournable pour assurer une transition juste au Sénégal. Avec une production annuelle moyenne de deux millions (2.000.000)³⁸ de tonnes de déchets, le Sénégal devrait davantage se pencher sur la problématique de la gestion des résidus qui pourraient être considérés comme une menace mais aussi comme une opportunité en termes de création d'emplois ou comme une source de performance pour les entreprises. Il s'agit, par exemple, de s'orienter vers une économie circulaire qui permettrait de transformer les déchets en matière première réutilisable pour la conception de nouveaux produits ou pour d'autres utilisations.

Aujourd'hui, la transition juste requiert un changement de paradigme afin de considérer les déchets comme un gisement de matières premières industrielles. Il s'agit donc d'inciter les industries à s'impliquer davantage dans la collecte et le recyclage de leurs déchets et à réutiliser les matériaux recyclés localement dans leur processus de production dans l'optique non seulement d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mais également de créer des nouvelles niches d'emplois verts à travers la filière de recyclage.

Les points d'entrée pour assurer une transition juste dans le secteur des déchets sont, entre autres :

- **La mise en cohérence du cadre fiscal, réglementaire et institutionnel** : la gestion des déchets au Sénégal est caractérisée par une multitude d'acteurs incluant, à côté des ménages et autres producteurs, les institutions étatiques, à travers notamment les ministères et les agences, les collectivités territoriales, les prestataires privés et concessionnaires, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche et des structures de coopération internationale. A côté de ce cadre formel, on a les acteurs informels opérant dans la pré-collecte et les récupérateurs qui agissent dans la valorisation des déchets.

³⁸ DFVP (2017).

- **Le développement des compétences et qualifications** : la gestion des déchets offre une grande opportunité de création d'emplois verts. Néanmoins, il faudrait penser à mettre à niveau les compétences des acteurs qui évoluent dans le domaine, eu égard à la dangerosité de certains types de déchets (DEEE, déchets biomédicaux etc.) et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'environnement.
- **La permanence du dialogue social** : la multitude des acteurs susmentionnés (État, collectivités territoriales, groupements des travailleurs, employeurs et entreprises privées du secteur) rend nécessaire la nécessité de maintenir un dialogue social entre ceux-ci afin d'amener tout le monde à tirer dans le même sens et d'assurer la transition juste.

III.3.2 Interventions en matière de transition juste dans les actions d'adaptation

La mise en œuvre des options d'adaptation retenues dans le cadre des CDN devrait aller dans le sens d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique. **Le renforcement de la résilience de l'économie nationale** s'avère plus que nécessaire eu égard aux conséquences potentielles du changement climatique dans des secteurs essentiels de l'économie tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture, l'énergie, le tourisme, la santé etc.

La mise en cohérence des différents cadres réglementaires et des codes sectoriels (code de la pêche, code de l'environnement, code forestier...) prenant en charge la dynamique climatique devrait être totalement intégrée dans les CDN pour une meilleure résilience de la collectivité.

La production de données climatique, océanique et côtière serait, également, un important instrument pour une adaptation efficace et efficiente. Au Sénégal, tout comme dans la plupart des pays en développement, le manque de données climatologiques de qualité est un problème qui risque d'entraver les efforts entrepris pour mieux définir et contrecarrer les changements climatiques. Malgré les progrès scientifiques qui ont permis de mieux comprendre les phénomènes climatiques, la plus grande part d'incertitude réside dans l'impact différencié qu'auront les changements climatiques dans les différents secteurs susmentionnés.

La disponibilité des données à temps réel permet aux acteurs des différents secteurs d'anticiper sur les mesures d'adaptation. Toutefois, cela suppose **un renforcement des compétences** de ces derniers leur permettant d'élaborer des modèles économiques résilients et productifs en termes de création d'emplois durables et valeur ajoutée et ainsi assurer une transition juste.

Du reste, **la mise en place d'une approche multisectorielle** permet également de renforcer la résilience des secteurs clés de l'économie nationale face au phénomène des changements climatiques. Aujourd'hui, plus que jamais, il est important d'arrimer les différentes politiques sectorielles (agriculture, énergie, environnement, changement climatique, formation, emploi etc.). Une parfaite coordination et une meilleure cohérence entre celles-ci permettraient de réaliser les objectifs d'une politique publique répondant à ces trois objectifs interconnectés qui concrétisent le développement durable : efficacité économique, utilité sociale et viabilité environnementale.

● Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur du tourisme

Le tourisme est l'un des plus importants secteurs de l'économie sénégalaise. Sa contribution totale au PIB en 2018 était d'un peu plus de 10 %, et sa contribution à l'emploi était de près de 9%, bénéficiant souvent aux travailleurs non qualifiés (Conseil mondial du voyage et du tourisme, 2019). Les effets du tourisme sur les autres secteurs sont significatifs tout au long de la chaîne de valeur. En effet, le tourisme stimule d'autres secteurs, tels que l'agriculture (fourniture de produits frais), l'artisanat, le commerce, le transport et la construction.

Reconnaissant le potentiel du tourisme comme moteur de croissance et d'emploi, les autorités ont recentré leur attention sur le secteur en préparant une nouvelle stratégie touristique et en renforçant la promotion et le développement des destinations.

Le Sénégal a traditionnellement été positionné comme une destination 'soleil et plage' pour le marché européen francophone, mais le secteur des congrès, des manifestations, des conférences et des expositions est également important. Le pays est classé troisième en Afrique de l'Ouest dans l'indice de compétitivité du tourisme et des voyages du Forum économique mondial 2017, et il se classe 111ème sur 136 pays, avec un score particulièrement élevé pour les volets « sûreté et sécurité » et « ressources naturelles ».

Après une période récente difficile, le secteur du tourisme sénégalais a commencé à retrouver un peu de son rayonnement perdu. Des années 1980 à 2000, le Sénégal a fait partie des dix premières destinations touristiques

d'Afrique subsaharienne, grâce à de fortes promotions. Après 2000, un manque de soutien politique pour le secteur couplé à des chocs externes tels que la crise économique en Europe et la crise Ebola en Afrique de l'Ouest, ont eu un impact négatif sur le secteur. Il y a eu un changement récemment. En 2017, le Sénégal se classait au 7ème rang des pays d'Afrique subsaharienne en termes d'arrivées internationales avec plus de 1,3 million d'arrivées (Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies, 2019)³⁹.

Les principaux obstacles à l'activité du secteur privé dans le secteur du tourisme comprennent les problèmes d'accès et d'environnement, la faiblesse des ressources humaines et le soutien jusqu'à présent relativement limité du Gouvernement au secteur.

Les points d'entrée pour assurer une transition juste dans le secteur du tourisme sont, entre autres :

- **La politique sectorielle** : l'essor du secteur touristique passera nécessairement par l'atténuation de l'érosion côtière, le nettoyage des plages clés et des attractions touristiques. Compte tenu de l'importance encore considérable du tourisme de soleil et de sable et des liens avec le tourisme d'affaires (dus à la prolongation de séjour pour visiter un pays après les affaires), avoir des destinations clés immaculées est d'une importance capitale. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures ciblées de restauration des plages et d'atténuation de l'érosion pour protéger les littoraux vulnérables au changement climatique, ainsi que des plans d'élimination et de gestion des déchets.
- **Le développement des compétences et qualifications** : la formation de la main-d'œuvre dans le secteur doit être améliorée en encourageant des programmes plus spécifiques dans les établissements de formation professionnelle (langue, formation spécifique à l'industrie hôtelière, compétences non techniques) et des actions doivent être prises (sensibilisation, légalisation des guides informels, application de la loi...) pour minimiser l'éventuel harcèlement des touristes.

- **Points d'entrée potentiels pour une transition juste dans le secteur de la pêche**

Le secteur de la pêche est stratégique au Sénégal à travers sa contribution à la sécurité économique, alimentaire et sociale, mais aussi en termes de création d'emplois, de richesses, et d'équilibre de la balance commerciale du pays.

La pêche a contribué à hauteur de 7,1% au PIB du secteur primaire de 2017. Sa valeur commerciale a été ainsi évaluée à hauteur de 272 466 milliards de franc CFA en 2018. Elle participe à la création d'emplois à hauteur de plus de 600 000 emplois (directs et indirects) ; un chiffre qui devrait évoluer selon les estimations des professionnels du secteur considérant le large éventail des services que le secteur de la pêche rend à l'économie nationale.

Le secteur de la pêche demeure en grande partie artisanal au Sénégal. La pêche artisanale contribue à créer environ 600 milles emplois directs et indirects. Elle est essentiellement pratiquée dans les régions maritimes et fluviales du Sénégal, notamment à Dakar, Thiès, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Sédhiou, Matam et Kaolack.

En 2018, les débarquements de la pêche maritime se chiffraient à 524 851 tonnes, partagées entre deux types de pêches : la pêche industrielle (PI) totalement tournée vers l'exportation (avec une part de 24% des débarquements) et la pêche artisanale (PA) qui assure à elle seule 76% des mises à terre.

La pêche industrielle est portée par une flotte nationale et étrangère composée au total de 111 navires contre 115 navires en 2016, soit une baisse de 3,4%. Les débarquements de la pêche industrielle, composée des segments de la pêche chalutière, de la pêche thonière et de la pêche sardinière, s'élèvent à 92 251 tonnes.

Les principales contraintes rencontrées dans le secteur de la pêche

Le secteur reste également très vulnérable au changement climatique. En effet, le réchauffement de la température des mers et l'augmentation de la salinité qui en résultent occasionneront une diminution et/ou une migration de stocks halieutiques qui seront importantes sur les plans social, économique et écologique.

Cette situation pourrait occasionner des pertes massives d'emplois (l'activité n'étant plus rentable) et des difficultés à assurer la sécurité alimentaire des populations. De même, l'augmentation de la fréquence et de la force des événements extrêmes (tempêtes, vents violents...) et l'accélération de l'érosion côtière pourraient engendrer une augmentation des accidents en mer et la destruction d'équipements et d'infrastructures liées à la pêche. Actuellement, le secteur des pêches fait face à une crise environnementale et socioéconomique grave, qui menace la survie des communautés de

³⁹ Organisation Mondiale du Tourisme. Nations Unies 2019. Baromètre du tourisme, Édition de Janvier.

pêche, risque de compromettre l'approvisionnement en poisson des populations et de l'industrie halieutique et, plus généralement, la contribution du secteur à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

En outre, du fait du changement climatique, le réchauffement de la température et l'augmentation de la salinité de la mer, ainsi que la modification de l'hydrodynamisme, ont entraîné la diminution et/ou la migration de stocks halieutiques, affectant ainsi la rentabilité de la pêche. En effet, des poissons, des mollusques ou des crustacés présents sur les côtes sénégalaises remontent vers le nord à la recherche d'eaux moins chaudes, soit parce que leur organisme a besoin d'une fourchette de températures spécifique que leur habitat habituel, devenu trop chaud, ne leur fournit plus, soit parce qu'ils suivent les végétaux, planctons et autres organismes marins dont ils se nourrissent et qui migrent vers le nord.

Par ailleurs, l'élévation prévue du niveau de la mer entraînera une submersion des terres basses. Cela provoquera probablement, par la mobilisation d'éléments d'origine terrestre, une augmentation passagère des concentrations d'azote et de phosphore, plus particulièrement aux abords de la côte. Il est également à prévoir la libération dans le milieu marin de pesticides et de substances toxiques actuellement enfouis dans les sols.

En définitive, la surexploitation des ressources halieutiques entraîne leur raréfaction croissante, l'accroissement de la part des poissons de petite taille dans les débarquements, l'exacerbation des conflits autour de l'accès à la ressource, l'éloignement des zones de pêche. Elle entraîne également une baisse de la rentabilité économique et financière des flottilles artisanale et industrielle, une baisse de l'approvisionnement en poisson du marché intérieur et la rareté de la matière première dans les industries de transformation, avec pour conséquence la fermeture d'entreprises de pêche, etc.

► **IV. Potentiel de création d'emplois verts dans les secteurs prioritaires d'atténuation retenus**

Il convient d'abord, avant d'en estimer le potentiel, de s'accorder sur la définition du concept d'emploi vert utilisée dans le cadre de ce travail. En effet, le concept a plusieurs définitions, de la plus restrictive à la plus large, mais c'est celle donnée par le BIT qui a été retenue dans le présent document.

Selon les directives adoptées lors de la dix-neuvième conférence internationale des statisticiens(nes) du travail (CIST), **l'emploi vert** se réfère à une sous-catégorie de l'emploi dans le **secteur de l'environnement** qui répond aux critères du **travail décent** (c'est-à-dire des salaires convenables, des conditions de sécurité, le respect des droits des travailleurs, le dialogue social et la protection sociale).

Le cadre central du Système de comptabilité économique environnementale des Nations Unies (SCEE) définit, le **secteur de l'environnement** comme comprenant toutes les unités économiques qui effectuent des **activités relatives à l'environnement**. Ces activités y sont définies comme étant les activités économiques dont la finalité principale est de réduire ou d'éliminer les pressions sur l'environnement ou d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles. Elles sont regroupées en deux grandes catégories d'activités relatives à l'environnement : les **activités de protection de l'environnement** et les **activités de gestion des ressources**.

L'emploi dans le secteur de l'environnement comprend ainsi l'emploi dans la **production écologique** d'une part et l'emploi dans les **processus écologiques** d'autre part.

A ce titre, les emplois qui seraient créés dans le cadre de la mise en œuvre des CDN, du moins dans son volet atténuation, peuvent être considérés comme des emplois verts, s'ils remplissent les critères de travail décent.

D'après l'Agenda de l'OIT pour le **travail décent**, cette notion fait référence à un travail productif et convenablement rémunéré, garantissant la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. Les quatre dimensions de cet Agenda du travail décent sont : **le dialogue social et le tripartisme, la protection sociale, les droits au travail et emploi, avec une prise en compte transversale des questions sexospécifiques, des inégalités et des discriminations.**

Au Sénégal, l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Promotion des Emplois Verts (SNPEV) en 2015 avait permis ; grâce aux activités d'identification des filières pourvoyeuses d'emplois verts, à la mise en place de micro-projets, à la large consultation menée dans toutes les régions et à la mise en œuvre du PPEV, d'aboutir à une définition consensuelle

de l'emploi vert : « **toute activité humaine décente, individuelle ou collective, qui procure des revenus, préserve l'environnement et assure une utilisation rationnelle des ressources naturelles** ».

Toutefois, un exercice de contextualisation de cette définition des emplois verts avait permis, en 2019, de convenir d'appréhender le critère de décence du travail dans le secteur de l'environnement à partir de deux indicateurs sélectionnés parmi ceux identifiés dans le manuel de l'OIT sur les indicateurs du travail décent. Il s'agit des **gains adéquats** (à travers un niveau de revenu au moins égal aux 2/3 du salaire médian) et de **la couverture sociale**.

Ce choix implique l'exclusion des emplois informels (aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel) et des emplois non rémunérés et par conséquent, que les emplois décents soient identifiés uniquement dans **les emplois formels rémunérés**.

Cela revient donc à retenir de **définir les emplois verts** dans le cadre de cette étude comme étant **les emplois formels rémunérés, qui s'exercent dans des unités de production de biens et /ou services environnementaux ou dans des unités utilisant des pratiques ou processus écologiques et dont les titulaires ont un revenu au moins égal aux 2/3 du salaire médian et sont couverts par un système de sécurité sociale**.

En matière **d'atténuation**, le Sénégal s'engage, de façon inconditionnelle et conditionnelle à réduire ses émissions de GES, respectivement en 2025 et 2030, par rapport aux émissions projetées pour les mêmes années, selon un scénario « Business as Usual » dans les secteurs suivants : **Énergie** (production d'électricité, combustibles domestiques, efficacité énergétique, Transport) ; **Procédés Industriels** ; **Déchets**, **AFAT** (Agriculture, Foresterie et autres utilisation terres).

En tenant compte des trois critères que sont le potentiel dans le verdissement de l'économie, de création de richesse et d'emplois, les secteurs **AFAT, élevage, pêche, énergie et déchets** ont été retenus comme secteurs prioritaires à analyser dans le volet atténuation.

Le secteur **touristique** a aussi été choisi car, en plus de sa forte contribution dans le PIB et de son fort potentiel de création d'emplois, dans le volet adaptation, les zones côtières, où s'exerce une bonne partie de l'activité touristique, ont été identifiées dans la CDN comme faisant partie des plus vulnérables et où des interventions prioritaires sont requises pour accroître la résilience des populations. En outre le tourisme est l'un des secteurs les plus impactés par la pandémie de la COVID-19 ; avec la fermeture des frontières et des espaces aériens, le secteur a subi un arrêt d'activité quasi-total.

IV.1. Potentiel de création d'emplois verts par les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont des secteurs potentiels de création d'opportunités d'emplois verts. Dans le secteur agricole, les objectifs stratégiques de la CDN sont adossés sur la deuxième phase du Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS2 2019-2023), volet agricole du PSE, avec notamment une production annuelle de 2 100 000 tonnes de riz paddy, 2 000 000 de tonnes d'arachides, 600 000 tonnes d'oignons et 200 000 tonnes d'exportation de fruits et légumes, à l'horizon 2023. La stratégie de mise en œuvre du programme repose sur l'amélioration de la fertilité des terres, l'augmentation des rendements des spéculations ciblées et la maîtrise de l'eau. Dans ce sillage, les actions stratégiques retenues dans le cadre des CDN sont entre autres de mettre 99 621 ha de terres agricoles sous pratique de Régénération Naturelle Assistée (RNA) et 4 500 ha sous compost, à l'horizon 2030 ; mais également de mettre à disposition de la fumure organique et du compost amélioré avec la production du biogaz.

Le Sénégal vise également, dans le secteur de l'élevage, conformément à la lettre de Politique de Développement du secteur (2017-2021), d'augmenter significativement la productivité et les productions animales à l'horizon 2021, via la modernisation des pratiques d'élevage et l'appui aux filières viandes (bovins et petits ruminants), aviculture (familiale et industrielle) et lait.

L'agriculture au sens large, devenue un secteur prioritaire pour la transformation structurelle de l'économie, emploie une part importante de la population active rurale. L'agriculture demeure la base des activités productives et la principale source de revenus pour près de 54 % de la population. Quant à l'élevage, il occupe près de 60 % des ménages agricoles. Du point de vue du genre, il ressort du rapport du BIT (2018) que 16,4 % des exploitations agricoles seulement sont dirigées par des femmes, contre 83,6 % pour les hommes. Ces derniers, qui contrôlent 93,6 % des superficies cultivées contre 6,4 % pour les femmes, exploitent en moyenne 1,3 ha (en 2014) là où les femmes n'exploitent, en moyenne, que des superficies dépassant rarement 0,4 ha.

Aujourd'hui, l'élevage constitue, avec l'agriculture, les principales activités des populations rurales pourvoyeuses d'aliments, d'emplois et de revenus monétaires. La mise en œuvre des options d'atténuation des CDN permettra de

créer des emplois verts notamment avec des métiers tels que des ingénieurs agricoles, des agriculteurs biologiques, des arboriculteurs biologiques, des horticulteurs biologiques etc.

Les actions stratégiques retenues dans la CDN consistent à :

- Mettre 99 621 ha de terres agricoles sous pratique de **Régénération Naturelle Assistée (RNA)** et 4 500 ha sous **compost**, à l'horizon 2030
- Mettre à disposition de la fumure organique et du compost amélioré avec la **production du biogaz**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités, des emplois pourraient être créés dans les métiers suivants :

- Exploitant agricole en biométhanisation
- Ingénieur en méthanisation
- Maître composteur putrescibles par bio-digestion ou par biométhanisation ou de valorisation énergétique de la biomasse sèche par gazéification
- Responsable de centre de stockage biogaz
- Technicien biométhanisation
- Technicien de captage biogaz
- Technicien ou Ingénieur de valorisation énergétique des matières organiques

IV.2. Potentiel de création d'emplois par le secteur des énergies renouvelables

Le secteur de l'énergie constitue un soutien majeur au développement de l'économie et à la réduction des inégalités sociales et territoriales. La facture pétrolière représente près de 34 % des revenus d'exportation du pays. C'est ainsi que la Stratégie d'Émergence mise en place, depuis 2012, traduit l'ambition du Sénégal de garantir un accès universel à l'électricité fiable, durable et accessible, à l'horizon 2025 (CDN, 2020). La transition énergétique du Sénégal passe par l'intégration des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique dans la production électrique, dans les secteurs tels que l'industrie, le transport etc.

Il est établi dans le rapport de la BAD (2015) que le nombre et le type d'emplois que l'on peut créer dans le secteur des ER varient selon le type d'énergie (solaire, éolienne), le type de conditions du cadre économique et législatif qu'offre le pays et le niveau de développement des sous-secteurs connexes. En général, l'on estime que 1 MW d'énergies renouvelables génère cinq (5) emplois temporaires à la phase de démarrage ou de construction, mais seulement deux emplois durables (principalement dans le domaine de la maintenance). Les types d'emplois dans ce secteur peuvent être classés en emplois directs (production ou génération d'énergie, installation, construction de sites, maintenance) et en emplois indirects (ventes, études-conseils, formation).

La création d'emplois directs équivalant aux projections des installations en énergies renouvelables dans le cadre des CDN est estimée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Emplois directs potentiels créés par le secteur des énergies renouvelables selon les scénarii des CDN

	Projection des CDN 2030 (MW)	Emploi par MW ⁴⁰	Emplois potentiels
Solaire	235	5,9	1 386,5
Eolien	150	5	750
Hydro électricité	314	6	1 884
Total			4 020,5

Source : Auteur, sur la base des données de CDN (2020).

Il est également noté dans la CDN des objectifs de diffusion de 800 000 foyers améliorés (FA) par an d'ici 2030, contre environ 350 000 FA en 2016, de réalisation cumulée de 27 000 bio digesteurs en 2030 et de poursuite de la politique sur le gaz butane et promotion du bio-charbon. Ces différentes actions stratégiques vont également dans le sens de la création d'emplois verts durables. Un rapport de la GIZ (2019) sur l'Évaluation Environnementale et Sociale du projet «

⁴⁰ Selon les estimations de la BAD (2015).

Accélération de l'adoption de solutions énergétiques de cuisson plus respectueuses du climat au Sénégal et au Kenya » proposé par GIZ au Fonds Vert pour le Climat visant à doubler la production annuelle et le volume de ventes de FA sur la période 2020-2024 souligne qu'au total, le projet devait créer environ 2745 emplois d'ici à la fin de sa mise en œuvre, dont environ 705 dans la production, et les autres dans la filière de distribution. Pour le Sénégal, le projet devrait donc offrir environ 765 emplois dont certains à temps partiel. Ce projet fera aussi participer de nombreux groupes de femmes à la vente des FA. Ceci montre à suffisance que la production et la diffusion de FA permettraient non seulement de créer des emplois verts locaux mais également de jouer un rôle important dans la lutte contre les inégalités de genre en termes d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, l'implantation des Bio digesteurs est également une opportunité de création d'emplois verts dans la zone d'activité notamment pour les jeunes. Il s'agit entre autres de la commercialisation du compost et autres substrats provenant de la fermentation et pouvant être utilisés dans l'amendement des sols devant accueillir les cultures de contre saison et aussi pluviales.

Un potentiel de création d'emplois verts se trouve dans les métiers suivants :

- Auditeur énergétique
- Chef de projet / Installateur dans la biomasse énergie
- Chef de projet / Installateur dans le solaire
- Conseiller technique de système solaire thermique
- Électricien de maintenance des systèmes solaires photovoltaïques
- Équipementier en hydraulique
- Ingénieur en énergie solaire
- Ingénieur hydroélectrique
- Ingénieur hydromécanicien
- Monteur d'installations solaires
- Nettoyeur d'installations solaires photovoltaïques
- Responsable hydroélectrique
- Technicien bio charbon
- Technicien de maintenance en hydroélectricité
- Technicien installateur de biogaz
- Technicien Installateur Solaire
- Technicien producteur de foyers améliorés
- Technicien Supérieur en Installation solaire photovoltaïque
- Technicien Supérieur en maîtrise de l'énergie
- Technicien Supérieur Energie renouvelable et production durable
- Technico-commercial (e) en énergie renouvelable

IV.3. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur de la sylviculture

Dans le secteur de la foresterie, le Sénégal a pour objectif de réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles mais aussi de lutter contre les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité. Les objectifs stratégiques fixés dans le cadre des CDN sont entre autres d'augmenter annuellement les superficies reboisées/restaurées d'environ 1297 ha de mangrove et de 21000 ha de plantations diverses, de réduire les superficies brûlées dues aux feux tardifs de 5% et celles dues aux feux contrôlés de 10% par rapport à 2015.

Les options d'atténuation retenues dans les CDN vont dans le sens d'assurer la restauration et la gestion durable des terres, de diminuer sensiblement la fréquence et l'ampleur des feux de brousse et de réduire la dégradation des ressources forestières.

Le rapport de l'ERI-ESI (2017) montre que le secteur de la sylviculture, de l'exploitation forestière et des activités de soutien a permis de créer 5598 emplois dans le secteur privé dont 38,4% de femmes et 39,6% de jeunes de 15 à 35 ans. La mise en œuvre des mesures d'atténuation de la CDN permettra de consolider les emplois verts dans ce secteur dans une perspective de protection de l'environnement.

Les métiers suivants pourraient permettre de créer des emplois verts dans le domaine :

- Agent Technique des Eaux & Forêts / Parcs et aires marines protégées
- Aménagiste des forêts naturelles
- Gestionnaire forestier

- Ingénieur des Eaux & Forêts
- Ingénieur forestier
- Sylviculteur
- Technicien forestier
- Technicien supérieur Eaux & Forêts
- Technicien Supérieur Gestion d'Exploitations Agroforestières

► **V. Potentiel de création d'emplois verts dans les secteurs prioritaires d'adaptation retenus**

V.1. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur du tourisme

L'industrie du tourisme du Sénégal est un bassin d'emplois significatif et de recettes en devises. Il y a un potentiel de consolidation du segment par la promotion de réunions, d'incitations, de conférences et d'expositions. Il y a également le potentiel de croissance du tourisme de loisirs, compte-tenu du positionnement de Dakar comme hub économique et politique sous-régional, des richesses naturelles du Sénégal et ses régions inexplorées au riche patrimoine historique et culturel.

Le Sénégal pourrait bénéficier de l'éco-tourisme et le tourisme cynégétique durable qui en est une des formes. L'éco-tourisme et le tourisme cynégétique durable reposent, en tant que formes de tourisms « alternatifs » sur les valeurs essentielles de la durabilité environnementale, de solidarité entre les communautés humaines qui placent l'humain et le respect de la nature au cœur des processus d'échanges entre les sociétés et inscrivent, ainsi, le voyage touristique en tant qu'occasion de rencontres, dans une logique plus saine de développement des territoires.

L'écotourisme pourrait être la réponse sénégalaise à la crise que traverse le secteur touristique et transformer ainsi son volume de touristes en quelque chose de plus rémunérateur, tout en préservant ses paysages, ses côtes, et toutes les richesses qui font une bonne part de son attractivité. Le Sénégal mène une politique de préservation de la nature, vieille de plusieurs décennies, ce qui lui permet de disposer de parcs, de réserves d'animaux typiques du désert, de la savane et de la forêt. Avec tous ces atouts, le Sénégal devrait être un leader en matière d'écotourisme, en développant l'activité dans les pôles territoriaux de développement dont le potentiel est insuffisamment exploité.

Le secteur a sans conteste le potentiel pour être l'un des plus gros vecteurs de croissance, de lutte contre la pauvreté, avec des effets induits sur le développement d'activités de production et de service, d'aménagement du territoire et de décentralisation, le développement durable et harmonieux des régions.

Réussir ce pari implique la formulation et la mise en œuvre des stratégies à long terme permettant de bâtir une image de pays où la faune et la flore sont conservées et de créer les conditions d'une domestication de valeurs ajoutées croissantes, au-delà de la fonction traditionnelle de pourvoyeuse de devises attachée au secteur touristique.

Sur le plan économique, en supposant la création de six sites touristiques dans chacun des six pôles territoriaux au Sénégal, l'écotourisme pourrait générer une quarantaine d'entreprises écotouristiques et cynégétiques.

Si l'on considère la création de trente (30) emplois directs (un emploi dans une entreprise touristique), indirects (un emploi dans une entreprise fournisseur du secteur touristique) et induits (un emploi additionnel créé, à l'intérieur du système de production, par l'augmentation de la demande qui résulte des revenus reçus par les employés des entreprises touristiques et leurs fournisseurs) pour chaque unité, on peut estimer à mille deux cent (1.200) environ le nombre d'emplois susceptibles d'être créés.

Par ailleurs, il convient de comptabiliser les impôts perçus par l'Etat auprès de ces entreprises qui vont également contribuer au PIB à travers la valeur ajoutée qui se dégage des activités de l'écotourisme. A l'intérieur des pôles territoriaux, les effets de l'écotourisme et du tourisme cynégétique doivent aider à l'aménagement du territoire, à la valorisation des potentialités, à la réduction de la pauvreté mais aussi à l'augmentation des budgets locaux grâce aux impôts et taxes tirés des activités écotouristiques.

En outre, la participation équitable des communautés locales au secteur des voyages et du tourisme "verts" peut diversifier les moyens de subsistance, tout en assurant la conservation de la biodiversité. Les programmes de travaux publics qui garantissent du travail rémunéré pour la restauration du capital naturel peuvent fournir l'impulsion nécessaire à la protection de l'environnement, tout en faisant sortir des individus de la pauvreté.

Un potentiel de création d'emplois verts existe dans les métiers suivants :

- Agent de valorisation du patrimoine

- Agent de Promotion Touristique
- animateur en écotourisme
- animateur en tourisme rural et activités de pleine nature
- animateur ou Guide en Ecotourisme
- Concepteur-réalisateur de loisirs verts
- Gestionnaire éco touristique
- Guide éco touristique ou éco-guide
- Responsable d'animation dans un espace protégé

V.2. Potentiel de création d'emplois verts par le secteur de la pêche

Avec la diminution des ressources halieutiques, consécutive aux effets des changements climatiques et à la surexploitation, les pêcheurs artisans et industriels ont de plus en plus recours à la technologie pour être plus efficaces et combler les pertes éventuelles liées à la réduction des quantités de poissons dans la mer.

Par ailleurs, d'importants programmes sont lancés pour la restauration des écosystèmes et des habitats marins et côtiers et pour l'aménagement durable des pêcheries, en particulier avec la création d'aires marines protégées, qui sont les équivalents des réserves naturelles en zone continentale, toutes destinées à la conservation de la biodiversité.

Dans le cadre de la réhabilitation des habitats clés pour les pêcheries côtières, il a été procédé en 2015 à la validation de la ZPP de la Petite Côte, qui couvre la zone maritime adjacente aux sites de Ballin, Nanning, Pointe-Sarène et Mbodiène. Ce travail a été effectué avec les acteurs des quatre sites concernés, et les 30 bouées artisanales prévues pour le balisage de la sous-zone la plus côtière ont été totalement confectionnées et testées.

Un Plan de renforcement des capacités des membres des quatre comités locaux de pêcheurs de la ZPP, élargis aux chefs de poste concernés et aux animateurs communautaires en surveillance participative et en sécurité maritime, a été mis en œuvre par la Direction des pêches maritimes (DPM), la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) et des personnes-ressources.

En outre, dans le cadre des activités relatives aux zones d'immersion de récifs artificiels de Bargny et Yenne, il faut noter la finalisation des travaux de réhabilitation des anciens récifs de Bargny et Yenne effectuée en 2015.

Actuellement, la notion de pêche durable est introduite pour une meilleure préservation des ressources. Il s'agit de réglementations sur le maillage des filets de pêche et l'interdiction de la pêche à l'explosif, mais aussi sur des actions de formation et de sensibilisation des acteurs (pêcheurs, transformateurs) sur les pratiques propres et durables, et sur la création d'aires marines protégées (AMP).

Le Projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO-Sénégal)

Ce projet vise à renforcer les capacités du Sénégal de régir et de gérer les pêcheries ciblées, de réduire la pêche illicite et d'accroître la valeur ajoutée locale des produits halieutiques. Cependant, l'application de ces mesures va entraîner des pertes d'emplois et une reconversion des acteurs. C'est pourquoi le PRAO a prévu des mesures d'accompagnement dans sa sous-composante « Ajustement de l'effort et de la capacité de pêche à des niveaux plus durables et introduction du programme de reconversion, en cas de besoin ».

Le Projet a également enregistré la construction d'une ferme avicole et d'une ferme d'embouche bovine. La ferme avicole, qui a mobilisé un important investissement de 85 millions de FCFA, devrait permettre aux bénéficiaires de s'adonner efficacement à une activité alternative génératrice de revenus pour compenser les pertes consécutives à leur retrait de la pêche.

À Pointe-Sarène, la ferme d'embouche bovine intensive se fixe pour objectif de générer des revenus pouvant être utilisés par le comité local de pêche (CLP), notamment à la fin du projet, pour assurer l'autofinancement des initiatives locales de cogestion des pêcheries artisanales mises en œuvre sur le site.

Toutes ces infrastructures visent à orienter les pêcheurs habitant ces localités vers des activités génératrices de revenus autres que la pêche. Cette reconversion des pêcheurs dans d'autres activités génératrices de revenus nécessitera une capacitation des pêcheurs pour leur permettre de s'insérer dans les nouveaux secteurs d'accueil. C'est ce qui justifie les mesures d'accompagnement prises dans le sens de la formation des acteurs à la gestion de leurs nouvelles activités.

Les métiers de la pêche

La pêche est un secteur pourvoyeur de nombreux emplois à travers les différents types de métiers qui la composent. Il est de coutume de distinguer les emplois directs (pêche), les emplois annexes (transformation artisanale des produits

halieutiques, réparation des moteurs hors-bords, construction de pirogues, etc.), les emplois de l'administration de la pêche (gestionnaire, contrôleur, ...) et les emplois dits périphériques (vendeurs de moteurs et de pièces détachées hors-bord, transporteur par charrette, restauratrice, ...). Pour chaque type de métiers, on pourrait y retrouver comme emplois :

- Pêche : pêcheur, pêcheuse à pied, pêcheur de pirogues ;
- Transformation artisanale : transformatrice, porteur, laveur, décortiqueur ;
- Mareyage : mareyeurs, collecteurs, peseur, commissionnaires, détaillant poisson, chauffeur frigo, convoyeur frigo ;
- Aquaculture : Aquaculteur / Aquacultrice, Chef d'exploitation aquacole, Ouvrier / Ouvrière aquacole ;
- Pisciculture : Pisciculteur / Piscicultrice, Ouvrier / Ouvrière piscicole, Aide de pisciculture ;
- Ostréiculture : Ostréiculteur / Ostréicultrice (huîtres), Ouvrier / Ouvrière ostréicole ;
- Métiers de soutien : Concepteur de logiciels, Programmeur d'applications, Ingénieurs, techniciens en gestion et restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce, Agent / Agente d'entretien nature du littoral ;
- Chercheur en biologie, Garde – pêche, Gestionnaire d'AMP.

► VI. Conclusion

Les schémas actuels de consommation et de production donnent lieu à toute une série de problèmes interconnectés, comme la raréfaction de l'eau, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité, les changements climatiques et la pollution, qui entravent de plus en plus la croissance économique et le développement humain.

Conscient des tendances actuelles de détérioration des ressources naturelles, le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, s'est investi dans l'identification de solutions concrètes et durables à ces problèmes, afin de promouvoir une transition juste permettant à terme un développement écologiquement soutenable.

Le Sénégal s'est ainsi lancé dans la mise en œuvre de sa CDN avec des objectifs clairs en termes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques afin de renforcer la résilience des écosystèmes et des populations.

Le présent rapport a analysé, dans le contexte des CDN, les liens entre changement climatique, protection de l'environnement et création d'emplois verts en mettant l'accent sur les secteurs clés notamment l'agriculture et la foresterie, l'élevage et la sylviculture, l'énergie durable et l'accès à l'énergie, la pêche et l'aquaculture, le tourisme.

Il ressort de l'analyse que le secteur de l'environnement et des ressources naturelles regorge de potentialités économiques considérables en termes de création de richesses et d'emplois verts mais qui sont encore très faiblement valorisées.

Sur un autre registre, il est noté que les méthodes actuelles de production ne font qu'accentuer les changements climatiques occasionnant de nombreuses pertes et préjudices pour la plupart des secteurs d'activité dont les plus vulnérables sont le secteur agricole, l'élevage, la pêche, les ressources en eau avec éventuellement d'autres secteurs connexes tels que le tourisme et l'hôtellerie.

Dans ce sens, afin d'assurer une transition juste, il serait primordial de bâtir un nouveau modèle de développement socioéconomique sobre en carbone adossé sur les principes directeurs du BIT afin de promouvoir la création de richesse, d'emplois verts et la réduction de la pauvreté tout en veillant à ne guère épuiser ou dégrader de manière irréversible les ressources terrestres.

► *Références bibliographiques*

ANSD (2020-a), Les Comptes Trimestriels Nationaux (4eme trimestre 2019).

Agence National de la Statistique et de la Démographie (2018), « Rapport de l'Enquête National sur l'emploi au Sénégal (ENES) ».

ANSD (2021), Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages au Sénégal (EHCVM 2018/2019). Rapport final. 181 pages

BAH A., CAMARA I., NOBLET M. (2019), "Evaluation de la vulnérabilité du secteur ressources en eau à la variabilité et aux changements climatiques dans la région de Fatick », Report produced under the PAS-PNA project, Climate Analytics GmbH, Berlin. 113 pages.

Banque Mondiale (2021), "World Development Indicators", Disponible à l'adresse <http://databank.worldbank.org/data/reports>.

Banque Mondiale (2019), "The cost of Coastal zone degradation in West Africa: Benin, Côte d'Ivoire, Senegal and Togo", Lelia Croitoru, Juan José Miranda and Maria Sarraf, with Fadi Doumani and Jia Jun Lee.

Banque Mondiale (2017), " Rapport provisoire du plan d'investissement multisectoriel pour le changement climatique et la gestion des risques et catastrophes au Sénégal ».

Banque Mondiale (2016), « Renforcer les capacités de résilience face aux catastrophes en Afrique subsaharienne ».

Banque mondiale (2020), « Diagnostic du secteur privé : créer des marchés au Sénégal ».

BIT (2015) « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous », première édition.

BIT (2013) « Analyse des potentialités de création d'emplois verts dans les régions de Kolda, Matam et Saint Louis », Migration, environnement et développement local, 1:1-37.

Centre de Suivi Ecologique (CSE, 2005), « Valorisation des Espèces pour une Utilisation durable des Ressources Sauvages ».

FMI (2017), « Perspectives économiques en Afrique », Washington, DC.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction des Financement Verts et des Partenariats (MEDD/DFVP, 2017), « Rapport exploratoire sur le concept d'économie circulaire au Sénégal ».

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction des Financement Verts et des Partenariats (MEDD/DFVP, 2015), « Stratégie Nationale pour la Promotion des Emplois Verts au Sénégal (SNPEV) ».

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD, 2013), « Rapport Exploratoire sur l'Economie Verte au Sénégal (REEV) », Initiative sur l'économie verte.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD, 2019), « Rapport Exploratoire sur l'Economie Verte au Sénégal (REEV) ».

PAGE (2015) « L'industrie verte au Sénégal : Évaluation et perspectives de développement ».

PNUD (2012), « Les enjeux d'une économie verte au Sénégal » policy brief n°2.

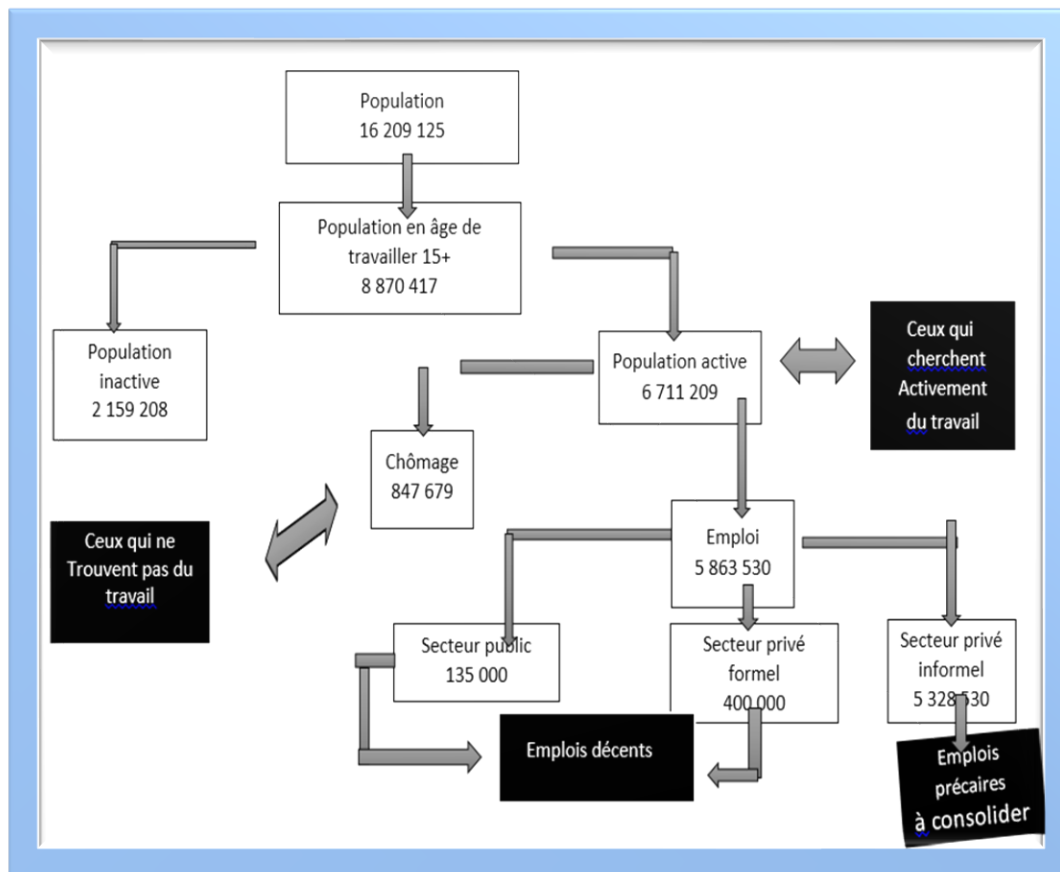
République du Sénégal (2020), "Contribution déterminée au niveau national du Sénégal", Document approuvé.

République du Sénégal (2014), « Plan Sénégal Emergent », Ministère de l'économie et des Finances et du Plan.

Stephen Golub, Aly Mbaye, Hanyu Chwe (2015). Labor Market Regulations in Sub-Saharan Africa, with a Focus on Senegal, DPRU Working Paper.

World Bank (2020), « Country Partnership Framework for the Republic of Senegal for the Period FY20–FY24 », Washington, DC.

Figure 12 : Synthèse de la situation démographique et du marché du travail sénégalais



Source : Auteur, sur la base des données de l'ANDS, 2021



ilo.org

International Labour Organization

Route des Morillons 41211
Geneva 22 Switzerland

Green Jobs Programme

E: greenjobs@ilo.org

ISBN : 9789220373385